

LE BULLETIN

de force DES AGRICULTEURS

Un scheme!!!

La culture des fruits dans le Québec

Le traité franco-canadien

**On reconnaît enfin la
valeur de l'achat
chez nous**

Un cultivateur s'enlève
la vie après qu'on lui
a enlevé sa terre

Valeur de l'agriculture au Canada

Le gaspillage ou le vol des fonds de colonisation

Pour que le "Bulletin" vive !

Donat-C. NOISEUX,
Directeur.

La redistribution des comtés

Oscar GATINEAU

TRIBUNE LIBRE

Pour plaire à mon député

Deschambault, 14 mai 1933.
M. le directeur.
Ma dernière Tribune libre n'a pas plu à notre député. J'avais écrit que la dernière session provinciale n'avait pas été fructueuse au point de vue des cultivateurs. Il me demande si ce n'est pas avoir aidé les cultivateurs que d'avoir adopté le bill Dugas? En justice pour notre député, nous devons reconnaître qu'il a pris notre intérêt et nous a fait plaisir à l'occasion du bill Caron.

Nous admettons que le bill Dugas peut rendre service au cultivateur qui se voit dépourvu de sa terre. Nous ne croyons pas que la loi au sujet d'un tribunal d'équité, telle que passée, soit d'une grande utilité pour le cultivateur. Nous croyons que le cultivateur qui paie ses impôts et ses taxes ne court pratiquement aucun risque de se voir déposséder de sa terre. Nous reprochons à nos gouvernements de Québec de ne pas avoir compris les besoins des cultivateurs que la dureté des temps actuels empêchent de rencontrer leurs revendications. Nous leurs reprochons d'avoir négligé les besoins de cette classe de cultivateurs, quand, d'un autre côté, ils ont été d'une grande générosité envers certaines compagnies ou trusts, comme dans le cas des bills pour les villes de Québec et des Trois-Rivières.

Mon député me dit que nous voulons faire glisser la classe agricole vers le socialisme. Je me demande si c'est vouloir aller au socialisme que de réclamer un crédit agricole qui peut convenir aux besoins actuels de la classe agricole, que de demander un moratoire qui pourrait aider à maintenir sur leur terre tous ceux qui sont en danger d'en être chassés.

On parle de retour à la terre, mais avant il faut le maintien à la terre. Si plusieurs, qui y sont déjà, n'y peuvent tenir et qu'on ne veut pas leur aider, c'est bien inutile de dépenser de l'argent pour le retour à la terre.

Si plusieurs sont obligés de désertir la terre, et cela bien malgré eux, ils iront grossir le nombre déjà trop élevé des sans-travail; et plus il y aura de sans-travail, plus le danger communiste sera grand.

Nos gouvernements aident les semeurs d'idées fausses quand ils passent des lois injustes, par exemple la loi à propos des inondés du Lac-Saint-Jean, ou le gouvernement avoue que la compagnie s'est emparée de leurs terres illégalement et sans droit; cela n'empêche pas qu'il passe une loi pour tout légaliser.

A l'occasion de la dernière élection générale provinciale ou la presque totalité des députés ont vu leur élection contestée, le gouvernement fait passer une loi pour annuler toutes ces contestations; les députés sont jugés dans leur propre cause.

On se proclame le seul gouvernement catholique de l'Amérique du Nord, mais on laisse profaner le dimanche. On se proclame catholique, mais on passe des lois pour légaliser le vol; je veux dire le vol fait par les grosses compagnies. Si un vendeur de boissons sans licence a quelques influences pour le parti au pouvoir, il peut faire ce com-

Les merveilles du régime

COMMENT IL COOPÈRE AVEC OTTAWA

IV
Avant de démolir (c'est déjà pas mal fait) l'épouvantail: "Ottawa, cause de tous nos maux", résumons à grands traits, pour ceux qui ont la mémoire courte, la situation économique actuelle de la province qui est la nôtre.

Depuis son accession au pouvoir à Québec, en 1896, le parti libéral a administré la province avec imprévoyance et force aveugle. Il a aliéné, ou donné, pour un plat de lentilles, le meilleur de nos ressources naturelles. Aujourd'hui, en 1933, la province est en partie aux mains des étrangers. On a fait à l'industrie, au détriment de la colonisation et de l'agriculture, toutes les concessions imaginables. Les chères compagnies ont été favorisées, plus que libéralement, au détriment des citoyens de la province; elles sont toujours comblées de privilèges, d'exemptions de taxes et de rentes foncières. Dieu sait pour combien de millions.

Les millions! on a joué avec, à Québec, comme l'enfant insouciant joue avec ses hochets. La voirie, à elle seule, a absorbé 750 millions pendant la décennie 1921-31. L'esprit a peine à concevoir toutes les sommes qui ont été gaspillées, en constructions insensées et en faveurs aux amis; il suffit, pour s'en faire une idée, de rappeler de nouveau le boulevard Taschereau, édifié au coût de \$1,000,000 du mille.

"Des millions et des millions de l'épargne populaire ont été enlevés par les spéculateurs, sous l'œil complice du gouvernement de la province, qui a laissé la spéculation tenir le haut du pavé" (Hon. E. Thériault). La province paie chaque année, au trust de l'électricité (qui est le pupille du gouvernement) un surplus de quelques millions, lesquels devraient rester dans la bourse des consommateurs. Cette surcharge est autrement plus "infamante" (le mot est de M. E. Lapointe), n'est-il pas vrai, que la taxe de 2 sous sur le sucre raffiné, qui n'est qu'une mesure provisoire, laquelle a déjà fait verser des flots d'encre, de larmes et de sentiments? Et, à l'heure même où nos gens sont accablés à l'insolubilité, où beaucoup ne peuvent payer leurs intérêts, ni leurs taxes, on leur impose, comme mesure de soulagement, les unités sanitaires, lesquelles coûteront désormais, non plus un demi-million, mais un ou deux millions, voire davantage.

Puis on persiste à maintenir, au coût de \$150,000 par année, le Comité législatif, un organisme absolument inutile; et cela malgré le désir non seulement de l'opposition, mais encore de certains députés libéraux qui en demandent l'abolition. Tout cela, sans compter les sommes reçues du gouvernement fédéral, pour soulager le chômage, et qui ont été, trop souvent, distribuées aux amis du parti, à des gens à l'aise, pour fins politiques, etc. Mais il faut abréger.

Et puis, après cela, on se vante qu'on ne taxe pas, on clame qu'on ne veut pas ajouter de nouvelles taxes; c'est là un attrape-nigauds, tout simplement. On ne taxe pas? Il serait bien désirable que ce fut vrai, après avoir saigné à blanc notre province!

Pour être moins apparentes que celles d'Ottawa, les taxes provinciales n'en sont pas moins réelles ni moins lourdes. (On sait que la politique qui prévaut dans Québec depuis trop d'années, n'est qu'un tissu de sournoiseries, de mensonges et de tactiques méprisables).

On ne taxe pas? Un bureau de courtier, en ville, paie annuellement \$500,00 au gouvernement.

Une pauvre veuve, au lendemain de la mort de son mari, doit déboursier \$16,00 pour faire enregistrer ses titres de possession sur une propriété évaluée à \$400 ou \$500. On taxe les repas des ouvriers dans les villes, et des voyageurs et des touristes dans les hôtels.

On taxe la gazoline.

On taxe de petites industries; mais on a soin d'exempter les grandes.

Un permis pour une simple installation électrique coûte les yeux de la tête.

Celui qui fait cette installation paie une licence annuelle de \$30,00.

Les licences d'auto coûtent deux ou presque trois fois plus cher dans Québec qu'en Ontario.

Mais il serait trop long de pour-

Il n'est peut-être pas mal de noter ici, avant d'aller plus loin, que la province de Québec est, de toutes les provinces du Dominion, celle qui a le plus augmenté ses dépenses, durant la dernière décennie, soit 160%; tandis que les dépenses du gouvernement fédéral, en 1922, étaient de \$463,528,389, en 1932, d'au moins \$844,008,855. Les dépenses des États provinciaux se sont élevées en 1931 à \$190,387,035, contre \$186,933,146 en 1930 et \$104,831,617 en 1922. Sur une augmentation de dépenses de \$3,453,889 de 1930 à 1931, Québec a contribué pour sa part \$2,299,580. Ces chiffres sont extraits du *Canada* du 29 mars 1933; et le *Canada* n'est pas un journal bleu, c'est un journal rouge. Après cela, il se trouvera encore des gens pour soutenir que si nous sommes dans le marasme dans Québec, si nous le sommes même plus que dans les autres provinces, c'est la faute à Bennett!

Comment le gouvernement de Québec a-t-il copéré avec celui d'Ottawa, depuis deux ans? En lui faisant sans cesse une lutte sournoise et acharnée, en s'efforçant sans cesse de le discréditer, dans l'esprit du peuple. On est toujours à quémander Ottawa pour assumer telle dépense, faire construire ceci ou cela, et, en arrière, on frappe dans le dos des ministres du cabinet fédéral. Un journal rouge québécois n'a-t-il pas qualifié de bouvières, les membres du cabinet à Ottawa? C'est ainsi qu'on coopère avec le gouvernement fédéral!

Il y a plus. La conférence d'Ottawa, en 1932, nous a valu des avantages très appréciables, au point de vue du commerce, sur les marchés de l'Empire; ces accords nous ont déjà donné, je veux dire au Canada en général, des résultats tangibles, et ces résultats ne font que s'accroître avec le temps. Ainsi, depuis cette conférence d'Ottawa, Ontario a expédié en Angleterre 1400 chars de pommes, elle a déjà disposé de sa récolte de tabac de l'an dernier, et ses exportations de bétail ont presque doublé. Il en est de même pour les provinces maritimes qui s'efforcent de tirer le meilleur parti des accords conclus à Ottawa. Dans la province de Québec, malheureusement, on s'obstine bêtement à ignorer ces accords, on ne veut pas coopérer avec Ottawa. "Savez-vous que le saumon de la Gaspésie jouit d'une préférence de 10% sur les marchés de l'Empire?" demandait le chef de l'opposition à l'hon. M. Taschereau, au cours de la dernière session. Voici la réponse que fit le chef du gouvernement: "Nous l'ignorons". Eh! oui, on ignore, à Québec, qu'il y eut une conférence à Ottawa, en 1932.

La conférence d'Ottawa, ce fut l'œuvre gigantesque de l'hon. R. B. Bennett, qui réussit là où tous les ministères libéraux avaient échoué; c'est pourquoi on s'efforce de décrier ce succès, de l'atténuer le plus possible. La conférence d'Ottawa, cela fait le désespoir des rouges, à Ottawa comme à Québec; aussi, comme ils se donnent la main pour en tenir l'éclat, pour en nier les bienfaits, et même, pour feindre de l'ignorer.

Mais une parole vraie demeure: c'est celle de M. Henri Bourassa dans sa magistrale conférence donnée à Québec, l'hiver dernier, sur la crise et ses remèdes, lorsqu'il a dit de M. Bennett, qu'il demeure un des hommes les plus remarquables de la vie politique canadienne.

Dans une prochaine et dernière communication, nous verrons un peu le travail accompli depuis son accession au pouvoir, par le parti conservateur à Ottawa; nous comparerons, avec chiffres à l'appui, l'administration King, de 1921 à 1930, avec celle de M. Bennett jusqu'à date.

Que M. Bellemare, de Joliette, se donne la peine de suivre ma dernière causerie (je crains fort qu'il n'ait pas suivi tous mes articles précédents, puisqu'il ne parle que de celui du 6 avril); alors il aura une réponse à sa réponse de la semaine dernière.

(A suivre)

A propos de secours direct

LETTE DE M. MYAN VALLEE.
Pie Ville, via Béarn, 3 mai 1933
M. D.-C. Noisieux,
Le Bulletin des Agriculteurs.

Cher Monsieur,
Seriez-vous assez bon d'insérer dans votre tribune libre la lettre suivante. Peut-être que cela m'aidera à obtenir justice. Voici la deuxième lettre que j'adresse à M. Ivan Vallée, directeur du chômage, Québec:

Cher Monsieur,
Contrairement à ce que je m'attendais, j'espérais recevoir une réponse à ma lettre de l'autre jour, avec tous les affidavits que je vous avais envoyés.

Pensant par là vous prouver le peu d'égards à mon sujet de vos représentants, chargés de distribuer les secours directs.

Ma lettre ne paraît pas avoir eu d'effet puisqu'il n'y a rien de changé. Il est vrai que j'ai bien reçu un bon de \$5,00 pour le mois d'avril, et que j'ai été obligé d'aller chercher, ou plutôt d'envoyer chercher, dans la paroisse voisine de Fabre, à neuf milles d'ici pour avoir des provisions pour cet ordre de \$5,00, car nos marchands ne veulent plus pour aucune considération échanger de ces bons de chômage. Depuis le mois de novembre, disons, ils en fournissent et n'ont encore rien reçu en retour, malgré les promesses qui leur ont été faites.

Dans cette distribution, quand on pense que j'ai sept enfants, et une épouse à faire vivre, et que je ne reçois pas autant qu'un homme seul avec son épouse recolt, et cela dans mon voisinage. A part de cela, à plusieurs de mes voisins il leur a été ajouté quelques piastres pour finir le mois de mars, outre les cinq piastres pour le mois d'avril comme à moi, sans compter que c'est moi, ici, qui ai le plus grand nombre d'enfants à faire vivre, et c'est moi qui ai reçu le moins, néanmoins je suis content

de ma famille, mais non de la distribution des secours.

Cher Monsieur, que pensez-vous, pour une famille comme la mienne, avoir cinq piastres par mois pour se nourrir et se vêtir, soit 60 piastres, combien ça fait par mois à chacun? 80,50. Qui peut vivre avec cela?

J'avais une vache pour la famille. J'ai été obligé de la vendre pour acheter des provisions. J'avais aussi un peu de graine de blé bien peu abondamment amassée pour semer ce printemps, pour me faire un morceau de prairie; je l'ai vendue aussi pour la même chose. Maintenant, cela est dépensé, il me reste encore quelques volailles que je pensais pouvoir garder, mais il m'a fallu commencer à les vendre, je suis sur un lit et je désirerais y rester. Je ne trouve rien à gagner pour m'aider à soutenir ma famille.

Pourquoi, Monsieur, permettez-vous, ou laissez-vous faire de semblables injustices par vos représentants, quand ils nous répondent: "Des secours, j'en donnerai à qui je voudrai et comme je voudrai". Pourquoi n'ordonnez-vous pas que je sois servi comme les autres, suivant le nombre de personnes à faire vivre et suivant les instructions? J'espère maintenant, Monsieur, que je serai entendu cette fois-ci, sinon je me plaindrai au gouvernement fédéral qui, lui, aura son mot à dire, car on ne doit pas, dans ces circonstances, permettre que la politique règle le partage de ce peu de secours direct, qui est d'accorder à tous ceux pour lesquels cet argent est voté et sans égard aux opinions politiques. Et je ne suis pas le seul à en souffrir.

Je termine, Monsieur, en vous remerciant d'avance, du secours que vous me ferez parvenir à l'avenir, et qui sera, je l'espère, raisonnable. De votre loi, devotement,
AZAÏRE DESSELLIER

En garde contre le fléau du communisme

ROME OU MOSCOU — CATHOLIQUES DE QUEBEC ET GENS BIEN PENSANTS DU CANADA. SEERONS NOS RANGS

Saint-Denis, 10 avril 1933.

Monsieur le Directeur.
Depuis quelque temps, on entend souvent résonner à nos oreilles certains mots se terminant en isme... Par exemple le mot *communisme*, nom d'une triste association, ayant pour fondateur un certain Lénine. Mgr d'Herbigny révèle le plan mondial d'invasion communiste antireligieuse. Le président de la commission pontificale *Pro Russia* s'est donné pour tâche de déjouer le grand plan d'invasion recelée par les "Dactils" nouveaux, communistes. Je ne ferai que nommer les pays où les activités moscovites sont le plus répandues...

Partout, de par le monde, il se fait un travail énorme, notamment en Asie, aux Indes, au Pérou, en Bulgarie, en Allemagne, en Belgique, et plus près de nous, dans les deux Amériques, au Canada et au Sud. Voici ce que nous lisons dans la *Croix* de Paris, concernant le travail fait par les communistes... "Dactils" nouveaux, communistes, sont déjà formés à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Sudbury et à Regina.

Le parti déclare ouvertement que son ennemi principal, c'est l'Eglise catholique.

Montréal, l'Université populaire a été créée, où fréquentent des Canadiens, réduits à la misère par la crise mondiale.

Ces gens-là ont leurs journaux communistes, distribués à Montréal. Ils vont se répandre ailleurs, avant peut-être, pour vous mettre en garde, lecteurs du *Bulletin*, je les nommerai d'après la citation du journal ci-dessus: *Le Monde ouvrier*, *L'Ouvrier canadien*, le *Peuple*, la *Vérité*.

Ceux de langue anglaise sont les suivants: *The Worker*, le *Labour Defender*, *De Moscou* viennent le *Moscow Daily News* et le *Worker's News*.

La force réelle du parti communiste au Canada? Mgr d'Herbigny, de répondre qu'elle ne doit pas se mesurer au nombre des affiliés, en ce que le candidat communiste, aux élections municipales de Toronto, obtenait 6,000 voix en 1932, ayant plus que doublé le nombre de ses électeurs depuis l'année précédente.

"L'ensemble du public canadien, remarque Mgr d'Herbigny, sourit encore quand on parle des efforts de Moscou. Mais, l'Espagne de mars 1931 et la Russie de 1914, de 1917 même, avec Kerensky, ne souffraient-elles pas quand on parlait du petit groupe dirigé par Lénine? Le mot d'ordre au Canada est le suivant: "Un avenir tout proche nous rendra maîtres du pays".

Il faut préparer les ouvriers à un conflit, court mais décisif, pour s'emparer du pouvoir.

La conquête violente d'un tout petit nombre de points nous assure la maîtrise de tout le pays." Et cette tactique a déjà fait, en effet, ses preuves ailleurs...

Avant de terminer cet article, voici ce que reproduisait *Figaro de Paris*, un article intitulé: *Rome en face de Moscou*, signé par M. Georges Goyau, de l'Académie française. M. François Loty, directeur de *Figaro*, mettait le monde en garde, il y a déjà sept ans, lui montrant le péril communiste...

On pouvait lire récemment, dans la revue allemande *Ost Europa*, revue purement technique, les lignes suivantes: "Rome ne défend pas seulement la chrétienté catholique, mais toute la chrétienté. Sa voix n'est pas seulement celle d'une plume chrétienne."

Le dernier mot appartient certainement à Dieu et à son Eglise. Ne prévoyons jamais. Contre un tel danger, il n'y a point de place pour la neutralité... Sachons nous unir à l'Eglise et à l'autorité civile pour la défense de notre sainte religion, notre foi, nos mœurs, notre langue et nos lois...

M. Bennett, premier ministre du Canada, a donné une fière réponse aux délégués communistes, il y a quelques semaines. Lors de l'entrée du 22 février, M. Bennett a clairement fait entendre, quand il a posé la question suivante aux délégués communistes: "D'où vient l'argent qui vous permet de poursuivre votre œuvre? Vous venez de Russie? Dites vite et ne cachez

rien, parce que je suis renseigné", ajoutant qu'il ferait son possible pour faire respecter nos lois par ces derniers...

Dans une conférence donnée sur le bolchevisme par M. l'abbé Alphonse Lord, au Conseil des Chevaliers de Colomb, de Grand'Mère et reproduite dans la *Patrie* de Montréal, le conférencier disait: "La doctrine catholique veut et assure la paix pour tous". Quelle belle thèse à développer...

Que le mot d'ordre soit: "Debout, Voilà l'ennemi!" Puissent les ouvriers canadiens, et notre population, surtout celle du Québec, entendre le cri d'angoisse poussé par le *Souverain Pontife*, dans sa lettre Quadragesimo Anno, où il indique les remèdes aux maux actuels de la société.

Que le Canada se serre autour de l'Eglise du Christ, car, seule, l'Eglise de Rome est le rempart solide, inexpugnable contre le péril bolcheviste.

Soyons de vrais défenseurs des droits de Dieu et des temples, car, depuis quelques semaines on s'attaque à ces derniers, avec une rage vraiment diabolique, pour leur destruction.

Nos deux plus grands amis, sur cette terre d'exil, se trouvent au saint Tabernacle, en la personne adorable du Dieu d'amour, présent dans l'auguste sacrement de l'Eucharistie et en son représentant, le prêtre, qui est un autre Christ. *Sacerdos alter Christus*.

Vive le Christ-Roi! Vive le Pape Pie XI, Pape et Roi! et vive notre saint clergé!

Jean-Baptiste BOUCHER

Les concessions forestières

Saint-Marc des Carrières, 8 mai 1933

Monsieur le Directeur.
Il est écrit: "Malheur à l'homme par qui le scandale arrive". Cette grande vérité a-t-elle été oubliée? Nous serions portés à le croire d'après ce que nous voyons en regardant les actions de nos dirigeants.

J'appellerai un scandale, la nouvelle parue dans le *Devoir* et plus tard dans le *Bulletin des agriculteurs* sous le titre "Des concessions forestières de cinquante ans", "Terrains fermés à la colonisation". "Les compagnies se protègent contre le retour à la terre."

Le tout se passerait de commentaires. Le gouvernement veut augmenter la richesse publique en chômeurs, après avoir laissé noyer les plus belles terres de cette province par les monopoles étrangers, au Lac-Saint-Jean et ailleurs, et cela au mépris du droit et de la justice. Cette barrière à la colonisation n'est rien pour nous étonner. Ne trouvez-vous pas, monsieur le directeur, que dans un temps où tous les économistes prétendent que seul le retour à la terre et la colonisation peuvent sauver notre peuple d'un désastre, que le seul remède possible au chômage actuel est la mise en valeur de nos terres colonisables, ne trouvez-vous pas que le fait de fermer à la colonisation les plus belles terres, d'accès à un scandale des plus économiens? Je me demande ce que nos hommes publics pourraient faire pour dépasser ce record.

Tout récemment, j'écoutais à la radio une conférence donnée par M. Laforce sur la colonisation; ce n'a été qu'un long réquisitoire contre ceux qui font mine de vouloir faire de la colonisation mais agissent de façon à paralyser le mouvement. Cela m'a rappelé l'histoire d'un Chinois passé maître en chinoiserie; il y avait un Chinois qui disait toujours comme sa femme même quand il pensait le contraire. Aussi la pauvre se faisait toujours rouler sans trop savoir pourquoi. Un jour qu'il s'agissait de marier la fille unique, la mère et la fille tombèrent d'accord sur le choix du mari, choix qui fut ratifié par le Chinois sans contredit, mais avant le mariage, pour prouver son amitié, le Chinois ne trouva rien de mieux que de faire un beau cadeau à son futur gendre, en lui donnant une belle carabine avec une grosse boîte de cartouches, mais, auparavant, avaient toutes été noyées. Imaginez-vous si le fiancé était heureux d'être si bien vu de son beau-père! Il se dit entortillé.

Pourquoi faut-il qu'il y ait des traités en ce bas monde? Il arrive que, le jeune Chinois voulant étreindre sa carabine en allant à la chasse aux bêtes féroces, la rencontre lui fait tragique; il épaula bien sa carabine, le coup rata et il fut dévoré comme les plus forts savent dévorer quand ils trouvent un plus faible désarmé. La mort constatée, la peine fut grande et il y eut beaucoup de lamentations, mais les plus bruyantes furent celles du vieux Chinois justement parce qu'il avait la voix plus forte et que sa position lui permettait de jouer son rôle avec une apparence de sincérité.

Dans le Québec il se fait beaucoup de ces chinoiseries; il serait déplacé d'en faire la liste et je me bornerai à dénoncer les principales.

Chinoiserie de mauvais goût que de promettre des octrois ou des primes, de défrichement et négliger ensuite les pays quand elles deviennent dues. Il arrive souvent que le colon n'a pas d'autres sources de revenus pour acheter le strict nécessaire. Pourquoi ne pas le payer le premier et lui rendre la vie supportable? Pourquoi faire souffrir injustement le colon?

Passés maîtres en chinoiseries les messieurs de toute profession qui ont obtenu de nos législateurs des lois ou des tarifs plus scandaleux qu'honorables, et qui en profitent pour ruiner l'individu forcé par des lois ou moins arbitraires de les employer à temps et à contretemps. Ces gens, après s'être donné un confort qui jure avec la vie de misère vécue dans leur entourage, profitent de l'occasion qu'ils parlent ou écrivent dans des milieux où leurs exploits ne sont pas connus, pour dénoncer leurs victimes comme des incapables, des paresseux, des bons à rien et devant être réformés. A quand leur tour?

Chinoiserie scandaleuse que de pousser le peuple à la sourdine à dépenser pour que ses taxes absorbent la presque totalité de ses revenus; n'est-ce pas humiliant de

LE THÉ "SALADA" MÉLANGE ORANGE PEKOE

'Tout frais des plantations'

voir la cinquantaine de municipalités sous la tutelle de la Commission provinciale nommée pour administrer les municipalités qui sont devenues insolubles? Quel spectacle!

Voilà l'aboutissant quand ceux qui auraient pu empêcher l'orgie dans les dettes publiques, se ferment les yeux et se bouchent les oreilles pour ne pas déplaire aux promoteurs intéressés.

Cela n'empêche pas que des lois viennent d'être amendées de façon à ce que dans les milieux assez aveugles, on contrôle encore plus, comme si un aveugle pouvait conduire son frère.

Je termine en espérant que ceux qui trouvent que l'on dit la vérité trop crûment, soient "endurants" comme nous l'avons été nous-mêmes.

Bien à vous,
Joseph DUFRESNE, cult.

Nous en avons assez de ces farceurs!

St-Samuel, avril 1933

M. le Directeur.
Je suis un lecteur assidu de votre tribune libre. Pour la première fois je vous demande un espace dans votre journal au sujet de l'insulte faite à notre ami Barré par le député du comté de Gatineau.

Crois que ce dernier n'a pas pesé ses paroles ou qu'il a obéi à ses chefs quand il a dit: "Je ne crois pas que l'hon. député de Rouville soit sincère quand il dit avoir voyagé; je crois qu'il n'a jamais voyagé plus loin qu'autour de sa grange et de ses bâtiments".

Pour ceux qui connaissent Barré, nous savons qu'en 1924 il a été seulement deux dimanches à la messe dans sa paroisse. Il s'est dépensé pour organiser les cultivateurs de la province. C'est cette organisation qui suggéra le congrès qui eut lieu les 1er et 2 octobre 1924. Les honorables ministres avaient été invités à assister à la plus grande réunion de cultivateurs qu'il n'y avait jamais en dans la province de Québec; tous ont remercié; ils ont préféré faire la grève des bœufs. Dans les vitrines d'un journal qui chante les louanges du gouvernement, on lisait: Les cultivateurs intelligents sont à cultiver leur terre et ont des parts de la Coopérative fédérée. Ces messieurs-là croyaient que rien ne pouvait se faire sans eux. Le congrès a été une surprise pour ceux qui l'avaient organisé, ils ont manqué d'insister pour les délégués. Il y en avait du Lac-Saint-Jean, de Rimouski, d'Argenteuil, de Beauharnois, de l'Abitibi, un peu des quatre coins de la province. C'est là qu'a été fondée l'Union catholique des cultivateurs. M. Barré a été président deux ans, il a ensuite demandé un repos et a proposé son successeur, M. Aldéric Lalonde, de Rigaud.

M. Barré a d'autres connaissances que de sa maison à sa grange. Il a visité le Canada presque d'un océan à l'autre et a fait plusieurs voyages aux Etats-Unis. Depuis qu'il s'occupe de politique, j'ai en l'occasion de l'entendre parler dans mon comté (Nicolet) à St-Léonard, Nicolet, Bécancour, Drummondville et à Victoriaville, et par radio à Lachine. Dans toutes ces assemblées, il y avait foule, et je n'y ai jamais rencontré de jugements assez étroits et de front assez bas pour dire qu'il était un Barabbas et un petit Moïse.

Je reviens à l'incident des insultes faites à M. Barré. Je remercie le chef de l'opposition de ses paroles: "A l'ordre, M. le président, il faut tout de même garder un peu de dignité dans cette Chambre". L'hon. Taschereau souriait. Je félicite ensuite le vice-président, M. Vautrin d'avoir mis à l'ordre un grossier farceur.

M. le député du comté de Gatineau taquina l'opposition qui prie depuis trente-cinq ans, fait des pèlerinages tous les quatre ans sans être exaucée.

Je crois que tout cultivateur capable de parler dans une assemblée publique doit se lever pour faire la lutte à ces farceurs. Je serai un de ceux-là.

Albert LAUZON

Colonisation

Les beaux jours du printemps de 1933 vont nous permettre encore, chers compatriotes, de venir former ensemble une pipée tout en causant encore sur le bon projet de retour à la terre. Vous n'avez pas oublié, n'est-ce pas, les belles soirées que nous avons passées ensemble durant cet hiver et le projet que vous avez décidé de vous établir dès ce printemps sur de bonnes terres cultivables, prêtes à mettre en la plus avantageuse pour le moment pour vous établir à bien un marché c'est sûrement Landrienne.

Cette petite paroisse située dans les plus beaux avantages d'établissement pour tout cultivateur sérieux. Comme l'an dernier un grand travail de colonisation sera poussé vers ce centre déjà connu, appelé à devenir avant longtemps un centre agricole dans notre empire du nord. Toutes les terres disponibles sont en partie défrichées, avec bâties, elles se vendent avec un peu de comptant à des conditions des plus faciles. C'est vous dire que les prix sont à la portée de toutes les bourses. L'essentiel est de se presser cette année pour profiter d'une de ces merveilleuses occasions d'établissement; vous devez, donc,

qui avez encore l'avantage de posséder un petit capital, nous vous invitons de venir visiter notre paroisse de colonisation et vous serez surpris du travail déjà fait dans une localité dont les premiers établissements remontent à 1914. Le sol est riche, est exempt de roches, terre qui produit bien le foin, les grains, légumes en abondance. Landrienne est la voisine d'Amos, ville régionale à huit milles seulement sur une belle route où nous voyons circuler autos et camions.

La ville d'Amos offre un marché local qui n'est pas à dédaigner pour tous nos produits agricoles; c'est déjà là un grand avantage qui va aider à la paroisse de Landrienne à se développer avec une grande rapidité. Avec de tels avantages, qui ne voudrait pas profiter d'une pareille aubaine? A vous donc, chers amis, de vous presser, car les premiers rendus seront les premiers servis.

Pour informations, adressez: Comité de colonisation paroissiale, Landrienne, Abitibi, Qué.

Il faut que les chômeurs aient un emploi quelconque au printemps

St-Denis de Kamouraska, 2 avril 1933

M. le Directeur.
Certes, il va falloir absolument trouver un emploi quelconque pour chacun des chômeurs au printemps, car c'est pas possible que les gouvernements fassent vivre continuellement tant de monde à rien faire. Qu'on aide, c'est bien, mais du moins tâchons de les occuper d'une manière quelconque à des travaux rapportant quelque chose au pays. Il y a tant de terres auxquelles avec un peu de travail on pourrait faire rendre beaucoup plus et qui reprendraient de la valeur.

Je vous assure, chers lecteurs, que si tous les gens de ce pays avaient fait comme la grande majorité de nos bons ruraux qui ont passé l'hiver dans le bois à bûcher du cèdre pour le revendre à prix très bas à leur coparotiens, ça n'aurait pas coûté aussi cher au gouvernement pour nourrir ces chômeurs qui pour la plupart sont des étrangers. Je ne veux pas dire qu'il n'y a qu'à la campagne que les gens travaillent; en ville il y a un très grand nombre des pauvres ouvriers qui seraient bien prêts à accepter du travail pour subvenir à l'entretien de leur famille.

Nous comprenons très bien que la convulsion de ces derniers n'est pas enviable du tout et notre sympathie leur est acquise à l'avance. En attendant des jours meilleurs, respectons l'autorité et que chacun fasse sa petite part dans le milieu que la Providence lui a assigné.

J. B. BOUCHER

"Ce traité, dit M. Duranleau, nous est plus qu'avantageux"

Interrogé par des journalistes qui lui demandaient ce qu'il pensait du traité de commerce qui vient d'être conclu entre le Canada et la France, l'honorable M. Alfred Duranleau, ministre de la marine, a déclaré sans hésitation que ce traité demeurait sans contredit l'une des grandes choses accomplies par le gouvernement conservateur depuis son avènement au pouvoir.

Nouvelles des marchés

Peu d'activité sur le marché aux bestiaux

Les marchés, aussi bien à Toronto qu'à Montréal, étaient assez lents cette semaine, spécialement lundi, et les prix ont légèrement fléchi dans un ou deux cas. Le commerce des bœufs était très languissant à Montréal et les prix étaient à peine soutenus sur quelques-uns des meilleurs bœufs ou en baisse de 25 cents sur la majorité des ventes. Les bœufs d'un poids commun ont fait entre \$5 et \$5.25, tandis que quelques bœufs lourds descendaient jusqu'à \$4.60. Les bœufs moyens, à assez bons variétés entre \$4 et \$4.75, tandis que la plupart des communs ont fait entre \$3.50 et \$4. Les vaches de choix ont fait jusqu'à \$3.75, mais les autres catégories ont baissé de 25c ou plus et la plupart ont fait de \$2.25 à \$3 pour les vaches de boucherie, tandis que les vaches à conserves descendent jusqu'à \$1. Quelques bouvillons ont fait de \$4 à \$6. Les taureaux légers maigres ont fait \$2 tandis que les taureaux lourds de boucherie faisaient jusqu'à \$3.75. Les vaches pleines et en lactation étaient cotées entre \$30 et \$48 chacune.

Les vaches offertes à Montréal cette semaine étaient de meilleure qualité et les prix étaient soutenus ou en hausse de 25 c. ou plus. Trois ou quatre bœufs vaches ont obtenu entre \$5 et \$5.50, les moyens à as-

sez bons entre \$4.25 et \$4.50, tandis que les autres descendent jusqu'à \$2.50. Les bœufs agneaux de printemps ont fait entre \$7 et \$8 chacun, les moyens à assez bons entre \$5 et \$6, tandis que les agneaux légers communs descendent jusqu'à \$3 chacun. Une demi-douzaine d'agneaux moyens à assez bons ont obtenu \$12 les cent livres poids vif, et quelques-uns jusqu'à \$13 mardi. Les porcs étaient un peu moins fermes lundi; les porcs à bacon variaient entre \$6 et \$6.15 tandis que les selects obtenaient la prime de \$1. Les porcs de boucherie ont obtenu le même prix que les porcs à bacon, les porcs lourds de \$5.50 à \$5.65, les très lourds de \$5 à \$5.15 et les légers de \$6 à \$6.15. Le marché de mardi était à peu près soutenu à ces prix.

Produits laitiers

Beurre

Les prix du beurre ont continué à baisser et ne paraissent devoir s'arrêter que lorsqu'ils auront atteint les prix d'exportation. Les prix se raffermiront à Londres, cependant, et samedi dernier le meilleur beurre de Nouvelle-Zélande valait \$4.53. A New-York les prix ont monté depuis jeudi dernier et étaient samedi dernier à environ 23 1/2 cts.

A la vente aux enchères de Rivière-du-Loup, lundi, le beurre a

été vendu 17-16, et mardi, à St-Pascal, 16 1/2.

Fromage

Le marché du fromage montre plus de fermeté que le marché au beurre. Sur le marché de Londres qui est le baromètre du marché canadien, le vieux fromage canadien était coté samedi à 12.43 à 13.28 et la livre, et le fromage de la Nouvelle-Zélande, coloré 10.92 et le blanc, 09.91 cts.

Alexandra a rapporté 0.93 cts et mardi à Ingersoll, 0.93 cts.

Il a été classifié durant la semaine finissant le 13 mai dans les provinces de Québec et d'Ontario, 7,789 boîtes de fromage, comparativement à 11,120 durant la même semaine l'année dernière.

Il a été exporté durant la semaine finissant le 13 mai 1933: 9,914 boîtes de beurre; 4,972 boîtes de fromage. Semaine finissant le 14 mai 1932: 11,103 boîtes de beurre et 6,572 boîtes de fromage.

Oeufs

D'après le rapport du Bureau de la Statistique, qui a été publié la semaine dernière, les stocks d'oeufs en entrepôts au Canada, au 1er mai, n'étaient peut-être pas aussi abondants qu'on le prévoyait, aussi les prix par wagons ont développé quelque fermeté vers la fin de la semaine.

Les stocks d'oeufs en entrepôts au premier du mois étaient de 4,041,345 douzaines. Ce chiffre est un peu plus élevé que l'année dernière, alors que les quantités entre-

posées n'étaient que de 3,415,915 douzaines, mais il est bien inférieur à la moyenne de cinq ans, qui était de 4,758,735 douzaines. Beaucoup plus de la moitié de la quantité entreposée de 2,743,444 douzaines, était tenue dans l'Ontario et le Québec. Les rapports préliminaires venant de ces provinces indiquaient des stocks assez abondants d'entreposés, mais il semble maintenant qu'il ne s'est pas entassé autant d'oeufs dans les autres parties du pays pendant le mois d'avril que dans le Québec et l'Ontario.

Cette hausse de prix sur les oeufs en wagons n'a pas eu d'effet sensible sur les prix à la campagne dans les districts de production, mais il en est résulté cependant une amélioration considérable dans le ton du marché, très prononcée dans la plupart des districts. On signalait un relèvement des prix sur certains points.

La production des oeufs paraît avoir atteint son plus haut point pour la saison et paraît même l'avoir dépassé dans certains districts, sauf peut-être dans les provinces maritimes. Les arrivages commencent à diminuer dans l'Ontario et certains districts de l'Ouest.

Les commerçants paient aux producteurs et expéditeurs des campagnes: extras 17, premiers 15 et seconds 13.

Les prix aux détaillants sont: extras 18-20, premiers 16-18, seconds 14-16.

Les prix aux consommateurs sont: extras 20-28, premiers 19-23 et seconds 17-20.

Durant la semaine finissant le 16 mai les arrivages à Montréal ont été de 22,232 caisses comparativement à 18,927 la semaine précédente et 17,729 la même semaine l'année dernière.

Prix fermes à Québec

Québec, le 13 mai — Les arrivages d'oeufs venant de la localité sont toujours assez abondants. Il est arrivé au cours de la semaine trois wagons d'oeufs de l'Ouest qui ont été mis en entrepôt; il a été reçu également un wagon de l'île du Prince-Edouard.

Les commerçants cotent à la campagne les prix suivants pour les oeufs: Extras 13-15c, Premiers 12-13, Seconds 10-11. Les prix de gros aux magasins de détail sont les suivants: Extras 16-19c, Premiers 14-15, Seconds 12-13.

VOLAILLES

Au 1er du mois, les stocks de volailles en entrepôts ne contenaient qu'une petite quantité de poulets et de poules, mais les stocks de dindons étaient beaucoup plus faibles qu'on ne prévoyait généralement; il était sorti presque un million de livres de dindons gelés des entrepôts pendant le mois d'avril. Le commerce des dindons gelés s'est raffermi rapidement après que la faiblesse des stocks eût été annoncée et il s'est vendu vers la fin du mois des wagons de dindons de la catégorie A, sur la base de 20c, livrés à Montréal. Les prix des poulets et des poules étaient également très fermes, en raison des stocks peu abondants.

Le Canada n'est pas le seul pays où les stocks de volailles en entrepôts soient faibles; beaucoup d'autres pays sont dans le même cas. Aux Etats-Unis, au 1er mai, les stocks de volailles étaient à peu près égaux à ceux de 1931, mais beaucoup plus faibles qu'à tout autre moment en ces sept dernières années. En Angleterre, il semble que les approvisionnements de poulets soient limités et ce pays a recommencé à importer des poulets de poids légers des Etats-Unis. Cette importation de poulets légers des Etats-Unis en Grande-Bretagne était même assez active avant que la Grande-Bretagne eût abandonné l'étalon-or et que la valeur de la livre sterling eût diminué. Depuis cette époque et jusqu'à l'heure actuelle, il n'y a eu que des exportations limitées de poulets des Etats-Unis sur la Grande-Bretagne.

Le prix des patates monte

Lundi et mardi les pommes de terre ont monté de 5 cents par jour par tonne de 100 livres. Ceci est dû à la diminution des quantités disponibles dans les provinces maritimes. Durant la semaine finissant mardi, il est entré à Montréal pas moins de 139 wagons de pommes de terre des provinces maritimes, et malgré cela les prix ont monté et sont fermes à 80 cents pour celles du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard et 65 cents pour celles du Québec.

Arrivages de fruits et légumes

Il est arrivé à Montréal, durant la semaine finissant le 11 mai, 232 wagons de fruits et légumes comparativement à 236 la semaine précédente.

Il y avait ainsi 15 wagons de pommes d'été G. B. et 7 d'Ont; 20 wagons de tomates, dont 19 du Mexique et 1 de Cuba; 5 wagons de concombres des E.-U.; 109 wagons de pommes de terre, dont 90 du N.-B.; 17 de l'île du P.-E.; et 2 d'Ont; 3 wagons d'oignons des E.-U.; 5 wagons de choux des E.-U.; 7 wagons de carottes des E.-U.; 5 wagons de laitue des E.-U.

Il en est arrivé en plus une quantité considérable par camion, fret et express.

Il est arrivé à Québec 1 wagon de tomates du Mexique, 16 wagons de pommes de terre, dont 14 du N.-B. et 2 de Qué., et 1 wagon de choux des E.-U.

Chez les autres

(Suite de la 1ère page)

canadiens devront être expédiés directement dans un port de France et, réciproquement, les produits français devront être transportés directement dans un port canadien. Quant à sa durée, l'accord est ferme pour un an et pourra être prorogé par voie de tacite reconduction.

Ce traité est le premier conclu dans une forme élaborée par le gouvernement fédéral depuis la

conférence d'Ottawa. Il confond les adversaires du gouvernement qui prétendaient que les accords d'Ottawa allaient isoler notre pays.

(De l'Evenement, Québec)

La Chambre des Communes a approuvé hier le traité de commerce conclu il y a quelques semaines à Paris par l'hon. C. H. Cahan, au nom du Canada. Le Secrétaire d'Etat a eu à répondre à quelques critiques de députés de l'ouest sur des questions de détail, mais l'accord a été approuvé presque unanimement. Il est fait pour un an et sera remplacé par un pacte de plus grande envergure, destiné à resserrer davantage les relations entre le Canada et la France. Nous sommes heureux de féliciter M. Cahan du succès de sa mission à Paris, où il nous a représenté si dignement.

avec Mme Cahan, qui est Française. Le gouvernement canadien avait jugé convenable à la veille de la dernière conférence impériale, de ne pas renouveler son traité avec la France avant la conclusion des accords commerciaux que l'on attendait de l'historique assemblée des nations du commonwealth britannique à Ottawa. La décision de notre gouvernement fut alors critiquée par un représentant officiel de la république française en notre pays. L'incident fit sensation.

Le gouvernement français, sans le désavouer bien entendu, n'approuva pas son diplomate, qui ne l'avait pas été pour une fois (nous le regrettons car c'est un homme aimable et qui compte de bons amis dans notre province), et il fut envoyé ailleurs, tout comme un autre jeune Français de la carrière, qui manqua naguère de discrétion. La France, qui elle-même est toujours irréprochable, exige de ses représentants qu'ils soient toujours à la hauteur de la situation. Enfin, le traité franco-canadien est conclu et adopté en principe par la Chambre des Communes du Canada.

Nous nous en réjouissons et nous espérons que le grand pacte qui ont été mis en entrepôt; il a été reçu également un wagon de l'île du Prince-Edouard.

Les commerçants cotent à la campagne les prix suivants pour les oeufs: Extras 13-15c, Premiers 12-13, Seconds 10-11. Les prix de gros aux magasins de détail sont les suivants: Extras 16-19c, Premiers 14-15, Seconds 12-13.

L'arbre idéal pour planter

L'arbre idéal pour la plantation est celui qui a une tige droite, en canne à pêche, et qui mesure de 1 1/2 à 2 pouces à la base. Si l'on prend cet arbre dans le bois, il faut donner la préférence à ceux qui sont dans les clairières plutôt que dans l'intérieur du bois. Les premiers ont une couronne plus symétrique et comme ils ont poussé plus ou moins en plein air, ils peuvent mieux résister aux conditions difficiles qu'ils doivent endurer lorsqu'ils sont plantés comme arbres d'ombrage ou d'ornement. De même le tronc des jeunes arbres qui ont été très ombragés sont souvent exposés à souffrir de la brûlure du soleil lorsqu'ils sont plantés en plein air.

On fera bien de choisir des arbres à cime bien formée, dit le ministère fédéral de l'Agriculture, mais surtout — et cette condition est encore plus importante que l'autre — des arbres qui ont un système de racines compact et bien développé. Plus l'arbre porte de racines fibreuses, plus il a de chances de résister au choc de la transplantation et mieux il s'établit dans son nouvel emplacement. Les arbres que l'on prend dans les plantations commerciales sont souvent plus utiles pour cela que ceux que l'on prend dans les bois. En général, les arbres de pépinière ont été arrachés et transplantés plusieurs fois et il ont, à cause de cela, un système racinaire plus solide que ceux qui ont poussé naturellement.

Lorsque vous déracinez un arbre, ne vous contentez pas de bêcher en partie tout autour et de l'arracher de la terre, détruisant ainsi beaucoup de petites racines alimentaires. Il est tout aussi important de conserver les petites racines fibreuses que les racines les plus épaisses. Commencez à 18 pouces ou plus du tronc, enfoncez la bêche verticalement, coupez un cercle tout autour de l'arbre, puis travaillez graduellement sous le faiseau de racines jusqu'à ce que l'arbre soit dégagé et qu'il puisse être enlevé avec la bêche ou la pelle attachée. N'enlevez pas cette bêche de terre, à moins que les conditions ne vous y obligent. Enveloppez les racines et la bêche de terre dans une vieille toile ou quelque chose de ce genre, en ayant bien soin de les protéger et de les empêcher de se dessécher ou de s'exposer à l'air. L'insouciance sous ce rapport est la cause de bien des échecs dans la transplantation.

Ne pouvait marcher sans aide

M. Henry Hansen, de Dodgeville, écrit: "Ma femme souffrait de constipation et d'éclatements; elle était si faible qu'elle ne pouvait pas même traverser la chambre sans soutien. Depuis qu'elle emploie le Novoro du Dr Pierre son état s'est grandement amélioré et elle est devenue assez forte pour reprendre ses occupations ménagères." Tout en agissant d'une façon bienfaisante sur le procédé de digestion et d'élimination, cette médecine de plantes, bien connue, aide à obtenir un corps sain et fort. Ce n'est pas une préparation de droguistes, seuls des agents locaux désignés par le Dr Peter Fahrney and Sons Co., de Chicago, peuvent fournir ce médicament.

Livré exempt de douane au Canada.

INVENTIONS

Présenté en son pays
Demande de Brevet des Brevets,
marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondés en 1912
1260, rue Université, Montréal.

PETITES ANNONCES

POUSSINS APPROUVES

Les poussins Lincoln sont de bons poussins et sont de bons producteurs. Par 100: Leghorns, \$8.45; Rocks, Rouges, 9.45; Lots mélangés, \$8.00; Rocks âgés de 10 jours, \$12.50; 3 semaines, \$16.50. Transport payé sur 500. Dépôt de \$1.00 par 100, balance payable à l'arrivée.

LINCOLN POULTRY FARMS
St-Catharines, Ont.

Avez-vous remarqué les prix des poussins Armstrong récemment? Qualité extra, expédition immédiate, garantis pour vivre. Par 100: Leghorns, \$8.80; Rocks, Rouges, \$9.80; Rocks, Wyandottes, \$10.80; Rocks blancs, \$11.80; Rocks âgés de 10 jours, \$12.50; 3 semaines, \$16.50. Par lots de 500, 1c et de moins chacun. Dépôt de \$1.00 par 100, balance sur réception. Approuvés du gouvernement canadien.

ARMSTRONG CHICKS
36 Market - St-Catharines, Ont.

9c — Poussins approuvés — 10c

Pourquoi payer plus cher quand vous pouvez acheter nos poussins approuvés à ces prix? Nous garantissons 100% de vitalité et entière satisfaction à l'arrivée. Rocks, Rouges et blancs, Rhode Island, Leghorns, blancs, \$11.00; 100, \$12.50; 3 semaines, \$16.50. La balance à l'arrivée. Poussins de 4 semaines, 20c.

HILLTOP POULTRY FARMS,
Elmira, Ont.

HEMORROIDES

Si vous avez les hémorroides, achetez l'onguent Piquette. Vous débarrasserez sans douleur, \$1.00 la bouteille, frais payés. S'adresser à Eugène Piquette, St-Jacques, comté Montcalm.

16-17-18

Avez-vous vu les nouveaux prix de BRAY?

Pour poussins issus de troupeaux approuvés depuis 5 ans et ayant subi l'épreuve du sang, les prix sont: Par 100: Leghorns blancs et bruns, \$9.95; Rocks Rouges, \$10.95; Rocks blancs, Wyandottes, \$11.95.

Décidez-vous tout de suite et évitez-vous des regrets pour plus tard. Dépôt de \$1.00 avec la commande, balance payable sur réception. 100% garantis vivants sur livraison. Achez maintenant, vous aurez des volailles profitables à garder.

BRAY CHICK HATCHERY.

36 Clayburn - St-Catharines, Ont.

Traité commercial franco-canadien

(Suite de la dernière page)
commercial, le droit français sur le blé canadien sera de \$1.70. Après la ratification du traité par les deux partis, ce droit s'abaissera à 85 cts par boisseau.

La France impose fortement le blé étranger parce que la crainte constante de la guerre la pousse à encourager l'accroissement des emblavures sur son territoire, de même que sur le territoire de ses colonies nord-africaines, Algérie et Maroc. C'est pour cette même raison que le gouvernement ne permet aux importations françaises l'emploi que d'une certaine proportion de blé étranger pour leurs montures.

Du point de vue canadien, le traité de 1922 a été dénoncé parce qu'il se trouvait à l'immobiliser notre tarif intermédiaire non seulement à l'endroit de la France mais à l'endroit de 23 autres pays avec qui nous avions conclu des accords qui jouissaient de notre traitement de la nation la plus favorisée.

Le nouveau traité

Les deux pays se consentent réciproquement des avantages spécifiques.

Pour 77 articles de notre tarif, la France paiera les droits de douane prévus dans la colonne intermédiaire; pour quelques autres articles, les droits de la colonne intermédiaire seront réduits de 10 à 25 pour cent; pour sept articles, la France bénéficiera du traitement dit de "préférence britannique". M. Cahan explique que la Grande-Bretagne a donné son consentement. Les articles religieux fabriqués en France entreront en franchise chez nous.

Le nouveau traité, explique M. Cahan, est conclu pour un an; du consentement tacite des deux parties contractantes, il pourra rester en vigueur pour une autre année. Le ministre espère qu'il sera possible de conclure ensuite avec la France un traité de plus longue durée, d'allure permanente même et qui, dans le cas de la France comme dans le cas du Canada, pourra porter sur un plus grand nombre d'articles.

En plus de l'avantage douanier qui nous est fait à propos du blé, nous obtenons de la France des concessions pour nos conserves de saumon. Un contingentement de 25,000 quintaux nous est reconnu d'ici le premier octobre. Après cela, un nouveau contingentement devra être déterminé, tout en tenant compte d'un traité commercial franco-japonais qui existe déjà.

Le Canada bénéficiera du tarif minimum français sur 185 articles, d'une réduction du tarif général français pour 65 autres articles. En vertu du traité, nous jouirons encore d'avantages douaniers dans les colonies françaises, avec leurs 60,000,000 d'habitants.

M. Cahan compte avoir conclu un accord satisfaisant. Si tel n'est pas le cas, il tient à dire qu'il a consacré aux négociations de cet accord toute son énergie, toute son intelligence et tout son cœur.

Pour les Canadiens de langue française qui connaissent M. Cahan, cette dernière déclaration était de surcroît. Les gens de chez nous — ou l'on s'en souvient — savent quelle attitude M. Cahan a su prendre en telle et telle circonstance. En négociant le nouvel accord commercial avec le gouvernement français, il a su se souvenir que pour les Canadiens, de langue française il ne s'agissait pas simplement d'un accord commercial.

Le choix de M. Cahan comme négociateur des nouveaux traités franco-canadiens a été réellement des plus heureux.

En comité

C'est encore en comité, bien qu'il n'y ait pas alors de discours proprement dit, — peut-être bien à cause de cela, — que l'on connaît les mieux les mesures qui sont présentées au Parlement.

En réponse à une interpellation,

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 sous par mot additionnel.

HOMMES DEMANDES

Avons besoin d'hommes sérieux, actifs et ambitieux pour détailler 100 Produits Canadiens comprenant Articles de Toilette, Médicaments, Produits Alimentaires et Produits de Ferme. Système Comptant! Nos vendeurs actuels font de \$25.00 à \$35.00 par semaine. Aucun risque. Meilleur temps pour partir ce commerce. Territoire Réservé. Détails et Catalogue. LA GIE PA-MILEX, 4785 Ste-Catherine Est, Montréal.

Agents demandé pour vendre des cravates en soie pour nous. Nous vous vendons à des prix vous permettant de faire 100% de commission. Envoyez immédiatement, par échantillons GRATUIT, et détails. Ontario Neckwear Co. Dept. 251, Toronto-8, Ontario. 3-10-17-24

FEMMES DEMANDEES

Femmes demandées pour faire de la couture à la maison pour nous. Machines à coudre nécessaires. Pas de vente à faire. Ontario Neckwear Company, Dept. 251, Toronto-8, Ontario. 3-10-17-24

ANIMAUX A VENDRE

3 taureaux Ayshire: 1 de 18 mois et 2 de 10 mois; aussi plusieurs vaches de l'année, mâles et femelles, très bonnes laitières au Livre d'Or et qualifiées grandes championnes aux expositions provinciales. Le père est classifié A. Très bas prix. S'adresser à Romuald Phaneuf, St-Antoine sur Richelieu, ou à Antoine Phaneuf, 1659 rue St-Hubert, Montréal. 17-18-19-20

SERTISSEUSE

La sertisseuse "La Bonne Ménagère", directement de la manufacture à nos acheteurs. GARANTIE: vous sera livrée complète pour sceller, couper, reborder les boîtes Nos 2 x 2 1/2 et 4. Prix \$15.90 f.a.b. St-Anselme.

Escompte de 5% aux abonnés du "Bulletin des Agriculteurs" qui m'envoieront la bande d'adresse de leur journal.

Je suis l'inventeur et fabricant de cette sertisseuse. Gare aux contrefaçons.

Adresse: J.-F.-X. CALIBREZ, cultivateur, St-Anselme, comté Dorchester, P.Q. 18-20-21-22

Trudel & Simard

AVOCATS

Immeuble La Sauvegarde

152 Est, rue Notre-Dame

Montréal.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

M. Cahan admet que l'avantage qui nous est consenti sur le blé ne vaudra que si les emblavures françaises donnent une production déficitaire. La France fait son possible pour produire le blé qu'il lui faut. Personne ne saurait le lui reprocher. Et même dans le cas d'un déficit, trois pays du centre de l'Europe ont d'abord l'assurance d'un contingentement de 30 pour cent des importations françaises. La France a déjà fait des prêts à ces pays. M. Cahan dit qu'il ne veut pas donner de fausses espérances aux producteurs de blé canadiens. Pour le blé, le marché français ne peut nous être profitable que si la récolte française est fortement déficitaire.

Le gouvernement canadien a voulu obtenir le tarif français minimum sur notre blé afin que l'exportation de notre produit soit possible au moins à Saint-Pierre et Miquelon, ainsi qu'aux Antilles et aussi en France.

Pas beaucoup de marge

M. Cahan dit que les négociateurs français qui ont fait observer qu'il n'y a pas beaucoup de marge entre le tarif général et le tarif intermédiaire du Canada. Même sous le coup du tarif général canadien, les Etats-Unis restent le plus fort exportateur au Canada.

Si le Canada veut conclure d'autres traités de commerce avec des pays européens des traités qui lui soient favorables, dit M. Cahan, il devra hausser son tarif général de façon à consentir des avantages appréciables selon son tarif intermédiaire.

Ce qui revient à dire qu'il ne nous est pas permis d'abaisser le tarif intermédiaire au détriment de la préférence britannique. A plusieurs reprises déjà nous avons indiqué le tort que nous cause la "préférence britannique" au point de vue du commerce international.

Le tabac

M. Cahan espère que le nouveau traité nous permettra d'exporter du tabac en France. Nous obtenons le tarif français minimum sur le tabac en feuille. Si le tabac de nos plantations est bon, il n'y a pas de raison pour que la régie française ne l'accepte pas.

Les négociateurs français ont dit à M. Cahan que des consommateurs viendraient de France examiner nos tabacs.

Les planteurs de Montcalm, de l'Assomption et de Joliette, de Yamaska et Rouville parviendront-ils à convaincre les consommateurs français que le "Quesnel", le "Rouge" et le "Grand Rouge" sont des tabacs de qualité supérieure? Les amateurs d'ici l'affirment.

Les vins

Le nouveau traité rétablit les tarifs douaniers qui existaient sous l'ancien traité. Le gouvernement voudrait que nos tarifs douaniers sur les vins soient réduits. Le gouvernement français considère que le vin de France se vend trop cher au Canada. M. Cahan dit que cela dépend des commissions provinciales qui régissent le commerce des vins, des liqueurs et des alcools. Le gouvernement fédéral n'en est pas responsable.

Les deux nouveaux traités avec la France ont été votés en deuxième lecture.

NOUVELLES DES PRIX

CE QUE VOUS ACHETEZ

PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL

FARINE A PAIN
Le char. la meul. en sacs
Première patente 2.55
Deuxième patente 2.25
Forée à boulanger 2.20

FARINE A ENGRAIS
Le char. la meul. en sacs
Première patente 1.95
Deuxième patente 1.80

SOUS-PRODUITS DU BLE
Le char. la meul. en sacs
Son 18.25
Gru rouge 19.25
Gru blanc 19.25
Gru blanc Laurentia 22.25
Middlings extra 23.25

GRAINS
Avoine C.W. no 2 38
Avoine C. W. no 3 36
Avoine d'alimentation no 1 35
Orge C.W. no 1 34
Blé Northern no 2 33
Mais sud-africain 67

TOURTEAUX DE LIN
Le char. la tonne
Première qualité 28.00

DRECHE DE BRASSERIE
La tonne
Dreche, 21 pour cent 17.00

SUCRE
100 livres
Granulé, sac de jute 6.45
Granulé, sac de coton 6.45
Cassonade no 1 6.10
Cassonade no 2 6.00

MELASSE (BARBADES)
La gallon
No 1, tonneau de 90 gal. 40
No 1, baril de 25 gal. 45

SEL
La sac
Sel fin, sacs de 200 lbs 2.10
Gros sel, sacs de 140 lbs 1.00
Sel en pierre, sacs de 100 lbs

LARD SALE

L'enquête sur le lait

Le Comité d'agriculture de la Chambre des Communes vient de terminer son investigation sur le commerce du lait dans les principales villes canadiennes.

A mesure que la crise agricole s'aggrave, s'accroît aussi l'écart entre les prix payés aux producteurs et ceux qu'on exigeait des consommateurs. Ainsi, au mois de janvier, les consommateurs payaient entre neuf et onze sous la pinte de lait pour laquelle le producteur recevait entre deux et trois sous.

A la nouvelle que le Parlement fédéral ordonnait une enquête pour découvrir les causes de cette différence excessive, les grandes laïteries, pour la première fois dans leur histoire, baissèrent d'un sou le prix du lait au consommateur sans diminuer le prix payé au producteur.

Depuis plus d'un an, celui-ci vend son lait en bas du coût de revient. Pour se faire un revenu annuel brut de \$1.000, au prix moyen de \$1.00 les cent livres qu'il reçoit actuellement, il doit expédier en ville le lait de 25 vaches donnant une production moyenne de 4.000 livres. Ces mille dollars doivent payer son lait, son travail et celui de la main-d'œuvre qu'il emploie, les aliments achetés pour son troupeau, la dépréciation de son matériel et de ses bâtisses, l'intérêt de l'argent placé dans son entreprise, ses taxes et tous les frais d'administration de sa ferme. Il encourt tous les risques inhérents à son exploitation, mais il doit accepter pour son lait le prix que le distributeur lui offre.

L'employé qui distribue les bouteilles de porte en porte est assuré d'un salaire annuel de \$1.200 à \$1.500 pour payer uniquement un travail moins dur que celui du producteur.

Le président de la compagnie de distribution s'attribue un traitement de \$10.000 à \$15.000 par année, à part les dividendes qu'il reçoit sur l'argent qu'il a placé dans l'entreprise.

Malgré la crise aiguë qui affecte toutes les autres industries, les compagnies distributrices de lait continuent à réaliser un profit de 10% à 15%, à déclarer un dividende de 7% et à se permettre des méthodes ruineuses dont elles rejettent le fardeau sur le producteur et le consommateur.

Il faut changer ou réformer ce système immoral qui oblige les producteurs à vendre leur lait en bas du coût de revient et des milliers de familles à se passer d'un aliment de première nécessité.

* * *

Il's business, déclare cyniquement un témoin pour excuser les méthodes employées par sa compagnie.

En effet, méthodes d'affaires bien connues des monopoles de l'électricité, du charbon, du pain, de la viande et de toutes les nécessités de la vie.

Certaines compagnies ont décuplé et même centuplé leur capital initial sans mises de fonds additionnelles; d'autres portent à la réserve, même en temps de crise, des montants supérieurs à leur capitalisation; toutes inscrivent des sommes qui paraissent tout à fait exagérées aux chapitres de la dépréciation, de la casse des bouteilles, des mauvaises créances, de la pasteurisation, de la livraison à domicile et de l'administration.

A qui fera-t-on croire que la pasteurisation, avec les méthodes modernes perfectionnées, coûte 2 sous la pinte? Que la livraison à domicile absorbe un montant de 3 sous la pinte? Que la casse des bouteilles occasionne une perte annuelle de \$25.000 à une compagnie qui vend pour \$222.000 de lait?

La plus grande partie de l'enquête a porté sur le lait de surplus. Les laïteries doivent compter sur un surplus de lait d'environ 10% pour satisfaire aux besoins variables de leur clientèle. D'autre part, le rendement des troupeaux augmente considérablement durant l'été. Les laïteries doivent transformer en d'autres produits ce surplus de lait qu'elles ne peuvent vendre en nature. Elles paient ce qu'elles veulent, parfois 50% du prix régulier, pour le lait acheté en plus des besoins de la clientèle. Or, l'enquête a démontré que le lait vendu sous forme de crème rapporte plus de profits que le lait écoulé en nature. Pourquoi le payer moins cher? D'ailleurs, le producteur est à la merci du distributeur sans scrupule qui peut lui payer la quantité qu'il veut comme lait de surplus. Cette méthode baisse considérablement le prix moyen du lait payé aux producteurs.

Il va sans dire que le métier de distributeur est devenu alléchant. En 1932, la ville de Montréal accordait 410 permis à des commerçants de lait. On peut voir, chaque jour, des théories de voitures de laïters se suivant pour déposer quelques bouteilles par rue. Sans parler des colporteurs qui vendent du lait de contrebande et des magasins en série qui coupent les prix du lait pour se faire de la réclame.

Concurrence ruineuse pour les producteurs, les consommateurs et les distributeurs. Il n'est pas étonnant que certains de ceux-ci, qualifiés de "bandits" par un témoin, se mettent en faillite au grand préjudice de leurs fournisseurs.

Est-ce assez pour démontrer que l'anarchie la plus déplorable règne dans la distribution du lait dans nos villes, particulièrement à Montréal?

* * *

C'est tout simplement l'histoire de producteurs isolés et sans défense, vendant du lait à des distributeurs parfaitement organisés.

Comme premier remède à tant d'abus, l'association des producteurs s'impose. Le Dr Bond, un expert américain appelé par la Commission d'industrie laitière qui enquête sur la question du lait, le dernier, prétend que les producteurs ne veulent pas s'unir pour cinq raisons: certains d'entre eux, mieux payés que les autres, ne voient pas les avantages de l'association; les distributeurs, en général, ne veulent pas que leurs producteurs s'organisent; l'on ne trouve pas, chez les cultivateurs, assez d'hommes qui comprennent la nécessité de l'union; les producteurs consentent difficilement à consacrer quelques piastres pour établir leur organisation; ils n'ont pas suffisamment foi dans la coopération.

Le professeur Toupin est d'avis que la loi devrait forcer les producteurs à se former en association. Nous croyons que plusieurs raisons d'intérêt public justifieraient telle mesure.

Les producteurs, une fois groupés, devraient se constituer en coopération pour distribuer eux-mêmes leur lait en ville. C'est la solution mise à l'essai depuis 1928 par une partie des producteurs qui approvisionnent la ville d'Edmonton. Cette coopérative qui groupait 827 membres au début, en compte aujourd'hui 3.050.

C'est une vraie coopérative qui ne donne pas de dividendes, mais qui, à la fin de chaque année fiscale, répartit, entre les adhérents, les profits résultant de ses opérations, au prorata de leurs envois de lait ou de crème.

Lorsque les producteurs et les consommateurs ne veulent pas défendre leurs intérêts par la coopération, les gouvernements

doivent les protéger. A Winnipeg, le lait est considéré comme un service d'utilité publique; une commission municipale fixe les prix payés aux producteurs et exigés des consommateurs, et contrôle tout le processus de la distribution du lait. Le seul fait d'empêcher 25 voitures de parcourir la même rue peut abaisser de deux sous par pinte la marge entre les prix de vente et d'achat.

Nous verrons plus tard comment notre Législature provinciale entend sauvegarder les intérêts des producteurs et des consommateurs.

Albert RIOUX

Mardi, le 9 mai 1933

La loi provinciale sur le lait et les produits laitiers

Donnant suite à une résolution adoptée par l'U. C. C. à son congrès de 1930, le ministre de l'Agriculture nommait, le 11 août 1931, une commission chargée d'enquêter sur les conditions générales de l'industrie laitière dans la province de Québec. Cette commission fit comparaître devant elle la plupart de ceux qui s'intéressent à la production et au commerce du lait. Elle fit faire des recherches spéciales, sous la direction du Dr Bond, un expert américain, sur le commerce du lait et de la crème dans les villes; sur les prix payés aux producteurs et sur les méthodes de paiement adoptées par les laïteries.

La commission présenta son rapport et celui du Dr Bond en octobre 1932.

Le rapport de l'expert américain porte sur l'utilisation et la distribution du lait dans les principales villes de la province de Québec. Assez embroussaillé, il contient cependant des données intéressantes. Tout en mentionnant la baisse décisive des prix de tous les produits agricoles et le tarif américain qui arrêta l'exportation quotidienne d'un million de livres de lait, le Dr Bond explique par trois principales causes la dégringolade du prix des produits laitiers.

D'abord, le coût élevé de la distribution. De 1910 à 1914, les producteurs de lait obtenaient 57.4% du prix de détail à Montréal. En 1922, le pourcentage n'était que de 50%. En 1931, le pourcentage retourné aux producteurs descend à 43% et, en 1932, à 35%. La concurrence destructive faite aux grandes laïteries par les colporteurs de lait et les magasins en série a tourné, comme toujours, au désavantage des producteurs. Enfin, la coutume prise par les laïteries de payer à un prix dérisoire le lait acheté en surplus des besoins de la clientèle.

Le Dr Bond conclut à la nécessité d'une commission permanente d'industrie laitière et d'une association des producteurs: "Une organisation de cultivateurs, dit-il, ne peut faire autre chose que de s'attaquer au contrôle des quantités de lait en surplus, à la stabilisation des prix, à l'élaboration de systèmes d'achat qui permettraient à la production de s'ajuster aux exigences du marché, à l'amélioration graduelle de la qualité du lait et à une meilleure compréhension des problèmes auxquels elle a à faire face et de ceux que rencontre le distributeur. Ceci devrait suffire pour montrer qu'une association de producteurs serait avantageuse aux intérêts des vendeurs, des acheteurs et des consommateurs."

Le rapport de la commission elle-même débute par une série de suggestions aux producteurs pour abaisser le coût de revient de leur lait; il s'étend longuement sur les méthodes d'améliorer la fabrication du beurre et du fromage; il préconise la centralisation des beurrieres et fromageries; il recommande au Ministère de l'Agriculture de favoriser la formation d'une association de producteurs; il expose la nécessité d'une commission de l'industrie laitière; il demande enfin d'uniformiser les règlements provinciaux et municipaux imposés au nom de l'hygiène.

* * *

Durant la dernière session, comme conclusion de cette enquête, le ministre de l'Agriculture faisait adopter par la Législature la "loi concernant le lait et les produits laitiers", dont le *Devoir* annonçait hier l'entrée en vigueur.

L'objet principal de cette législation était de permettre au ministre de nommer une commission d'industrie laitière provinciale chargée de surveiller constamment les intérêts des producteurs et des consommateurs de lait.

Or, sur huit pages de texte, cette loi ne renferme que trois paragraphes concernant la commission.

"12.—Il est loisible au ministre de nommer une commission formée de pas moins de cinq membres, ni de plus de sept, représentant autant que possible les intérêts, sous le nom de "la Commission de l'industrie laitière de la province de Québec" et d'en désigner le président et le secrétaire: ce dernier peut être choisi parmi les membres de la commission.

"13.—Cette commission:

a. Peut faire des enquêtes et des études sur la situation de l'industrie laitière et sur le commerce des produits laitiers dans la province de Québec ou ailleurs, et en faire rapport au ministre;

b. Doit établir une échelle de la garantie à être donnée par les marchands de lait en faveur de leurs producteurs-fournisseurs;

"14.—Les membres de cette commission ne seront pas salariés, à l'exception du président et du secrétaire qui pourront l'être, mais ils auront droit au remboursement de leurs frais de déplacement et à un jeton de présence, dont le montant sera fixé par le ministre."

Cette commission, dont la nomination est laissée à la discrétion du ministre, n'est donc que consultative; cependant, par les enquêtes et les études qu'elle fera, elle peut rendre de grands services en indiquant au ministre les mesures à prendre pour protéger les producteurs et les consommateurs.

Depuis vingt ans, nous avons doublé notre débit de lait en nature. Cependant, nous en consommons encore moins que plusieurs autres pays. C'est en variant et en perfectionnant la fabrication de nos produits laitiers que nous en augmenterons la consommation.

Ainsi, nous ne consommons que 3.5 livres de fromage par tête, alors que les Etats-Unis en consomment près de 5 livres; la Nouvelle-Zélande, près de 6 livres; l'Allemagne, 9.5 livres; la Grande-Bretagne, 10 livres; la France, le Danemark, la Hollande, 13 livres et la Suisse, 23 livres.

Pour chaque accroissement d'une livre de consommation par tête, c'est 10 millions de livres de fromage de plus que nous placerions sur le marché local. La plupart des pays que je viens de citer fabriquent une dizaine de variétés différentes de fromages, tandis que nous n'en produisons qu'une seule sur une grande échelle.

Des recherches bien conduites pour trouver de nouvelles utilisations du lait, une propagande bien faite pour encourager la consommation des produits laitiers feraient absorber par le marché local une quantité beaucoup plus considérable de lait.

* * *

Dans quelle mesure cette législation sur les produits laitiers peut-elle remédier à tous les abus signalés par l'enquête fédérale?

Elle pourvoit à la nomination d'un inspecteur général et d'officiers qui "peuvent, aussi fréquemment que le ministre le juge nécessaire", visiter les fabriques, examiner leur comptabilité et leur faire transmettre des rapports.

Elle oblige "tout marchand de lait" à fournir une garantie de mille dollars en débutant dans ce commerce et, par la suite, d'une somme fixée par l'inspecteur général en tenant compte du chiffre d'affaires transigés.

Elle confère au ministre de l'Agriculture le pouvoir de déterminer tout ce qui a rapport au paiement du lait et de la crème par une fabrique, de faire inspecter la comptabilité des établissements qui s'occupent de la fabrication et du commerce des produits laitiers, d'obliger toute fabrique à faire, d'après des formules spéciales, tout rapport qu'il juge nécessaire.

Nous aurions préféré que le ministre de l'Agriculture confiât cette besogne policière à une commission investie de pleins pouvoirs, et surtout du droit d'imposer des sanctions. De fait, à Paris, c'est la Préfecture de police qui est chargée d'appliquer, à partir de l'établissement jusqu'à la consommation, les règlements concernant la distribution du lait.

Mais puisque le ministre a voulu s'imposer ce fardeau, c'est qu'il est décidé à réprimer sévèrement les abus mis à jour par le comité d'enquête fédéral. Celui-ci, dans le rapport qu'il vient de rendre public, dénonce les méthodes comptables de nos laïteries, les réserves, les profits, les dividendes et les salaires exorbitants que s'attribuent les "barons" du lait. Il déclare que les producteurs ne sont pas assez rémunérés pour leur travail et leur mise de fonds et qu'une plus grande part du produit final de la vente de leur lait devrait leur revenir. Il recommande aux autorités fédérales de procéder à une enquête encore plus approfondie sur la production, la fabrication et la vente des produits laitiers.

A cause du caractère national de notre industrie laitière, à certains points de vue, nous suggérons que cette enquête soit conduite avec la collaboration des provinces et qu'une législation uniforme soit adoptée par le Parlement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Albert RIOUX

Du *Devoir*, 16 mai 1933.

Journée catholique des retraitants

Grâce au zèle des organisateurs, les retraitants de Lévis, la Journée catholique qui doit se tenir dans cette ville le 20 juillet prochain, promet de remporter un grand succès. Plus de 2000 retraitants s'étaient rendus à Joliette l'an dernier, pour cette réunion annuelle. On croit que ce chiffre sera dépassé cette année.

Le sujet des deux séances d'étude est l'Eglise. A la séance du matin, on étudiera l'Amour de l'Eglise. Deux rapports seront présentés, suivis d'un échange de vues par les auditeurs: 1) *Qu'est l'Eglise pour nous*, par M. Pierre-Georges Roy, archiviste en chef de la Province; 2) *En quoi doit consister notre amour pour l'Eglise*, par M. Victor Barrette, journaliste au *Droit* d'Ottawa.

La séance de l'après-midi sera consacrée à la défense de l'Eglise. Deux rapports seront aussi présentés: 1) *Les ennemis actuels de l'Eglise au Canada*, par M. Léon Paradis, avocat de la Rivière-du-Loup; 2) *Comment défendre l'Eglise*, par M. le Dr Louis-Philippe Roy, de l'Action catholique de Québec.

Ces deux séances d'études seront présidées par le R. P. Archambault, S.J.

Le soir il y aura séance publique où le sujet de la présidence d'honneur de S. Eminence le cardinal Villeneuve, O.M.I., qui prononcera l'allocution finale. La séance s'ouvrira par une allocution du président de la Ligue des Retraitants de Lévis, M. Cyrille Vaillancourt, chef du Service d'apiculture de la Province de Québec, le lieutenant-colonel Thomas Vien, e.r., ancien président adjoint de la Commission des Chemins de fer du Canada, fera une conférence sur les bienfaits des Retraites fermées.

Conférence-exposition mondiale du grain

TAUX SPECIAUX DE CHEMINS DE FER

Les chemins de fer Nationaux Canadiens et Pacifique Canadien annoncent que des taux spéciaux seront offerts à partir de tous les points à l'ouest des Grands Lacs pour le voyage à la Conférence-Exposition mondiale du grain qui sera tenue à Regina en juillet et août de cette année.

Il y aura deux catégories de billets. Le taux général sera le prix d'un billet simple de première classe plus un quart pour le voyage aller et retour. Il y aura également trois journées spéciales pendant lesquelles des billets seront émis au taux simple régulier de première classe pour un voyage aller et retour à l'exposition pendant une période limitée de quatre jours.

L'Association du Trafic des Passagers de l'ouest du Canada a donné l'autorisation, pour tout le territoire à l'ouest de Port-Arthur et d'Armstrong, d'établir des taux de passages à un billet simple de première classe, plus un quart, pour le voyage aller et retour à Regina. Ces billets seront vendus à partir du 22 juillet qu'au 4 août, inclusivement, et le 5 août pour les trains qui arrivent à Regina avant deux heures de l'après-midi. La dernière date de retour pour ces billets est le 8 août.

Des billets de retour limités de quatre jours seront également offerts en vente sur tous les points de l'ouest du Canada au taux spécial d'un billet simple de première classe pour le voyage aller et retour. Ces billets ne pourront être achetés qu'à trois dates spécifiées: lundi le 24 juillet; mercredi le 26 juillet; mardi le 1er août.

Les visiteurs qui désirent assister aux cérémonies d'ouverture de la conférence, où des délégués de toutes les nations seront présents, peuvent profiter de cette limite de quatre jours s'il leur est impossible de rester plus longtemps. Pour ceux qui peuvent passer quelques jours à l'exposition, le deuxième tarif spécial a été choisi pour leur permettre de jouir des attractions spéciales vers le milieu de l'exposition. La date finale a été choisie pour ceux qui peuvent désirer assister à la cérémonie de présentation des prix et s'en retourner dans le délai fixé.

Fortes réductions dans les prix des billets

NOS CHEMINS DE FER INAUGURERONT DES TARIFS DE VOYAGE D'UN SOU PAR MILLE

Nos chemins de fer inaugureront ce mois-ci une politique nouvelle que la plupart des autorités en matière de transport ferroviaire considèrent comme l'une des initiatives les plus importantes de l'histoire de notre pays. Cette nouvelle a été annoncée officiellement par M. C. P. Riddell, président de la Canadian Passenger Association, qui a déclaré qu'au cours des mois de mai et de juin nos chemins de fer ont décidé d'établir un tarif d'un sou par mille pour tout voyage aller et retour en première classe entre tout point de l'est à l'ouest du pays. Ces tarifs ne sont en somme d'une généralisation des tarifs appliqués aux excursions et qui ont été si populaires parmi le public voyageur au cours de l'an dernier.

L'annonce de ces nouveaux tarifs qui prévoient toutes les facilités possibles pour les voyages à travers

L'importance de la pulvérisation

La pulvérisation ou "l'arrosage des arbres" est peut-être l'opération la plus importante de toutes dans le verger ordinaire. Si la pulvérisation est mal faite ou si elle est insuffisante, tout le mal qu'on s'est donné pour bien entretenir le verger et en obtenir une bonne récolte a été dépensé en pure perte. Toutes les récoltes de fruits ou à peu près toutes, sont menacées par des insectes et des maladies, qui préviennent une lourde taxe sur les bénéfices de l'arboriculteur, et qui peuvent même causer des pertes considérables si l'on ne parvient pas à les prévenir ou à les réprimer.

Deux choses sont surtout importantes dans le programme de l'arboriculteur. Il faut savoir pulvériser à temps et employer de bons matériaux. La pulvérisation n'est pas un remède, pas plus contre les insectes que contre les maladies; ce n'est rien qu'un préventif, et il faut l'appliquer avant que le mal soit fait.

Les insectes nuisibles, tels que les insectes broyeurs comme la pyrale du pommier, sont maîtrisés par des poisons de l'estomac, c'est-à-dire l'arsenic sous forme d'arséniate de plomb ou d'arséniate de calcium. Les insectes suceurs, comme les poux des plantes ou les pucerons, sont maîtrisés par des pulvérisations de contact, comme l'extraït de tabac (Feuille noire no 40), et les maladies fongueuses, comme la tavelure du pommier, se combattent au moyen de fongicides, comme le chaux soufrée et un mélange de bouillie bordelaise.

La grande majorité des fléaux qui attaquent le verger peuvent être combattus après que les feuilles ont paru, mais il y a quelques insectes nuisibles, comme le kermès coquille d'huitre, qui se combattent mieux lorsque l'arbre est dormant, c'est-à-dire avant que les bourgeons se forment. On emploie pour cela une pulvérisation très forte, comme une bouillie de chaux soufrée concentrée, à raison d'un gallon pour sept gallons d'eau. Comme ce mélange endommagerait le feuillage de l'arbre, toutes les pulvérisations faites plus tard sont légèrement diluées pour éviter cette possibilité.

Il y a des calendriers de pulvérisation qui sont distribués à tous ceux qui se donnent la peine de les demander, et c'est pourquoi nous n'en dirons pas plus long ici au sujet des pulvérisations. Mais nous devons insister auprès du producteur sur le fait qu'il devrait, sans tarder, mettre tout son outillage de pulvérisation en ordre et commander ce qu'il lui faut pour l'année prochaine. La première chose à faire est de se procurer le calendrier de pulvérisation le plus récent pour le district. Ecrivez immédiatement à votre ferme expérimentale la plus proche et demandez une copie du dernier calendrier à pulvérisation qui a été publié avec référence spéciale au district où vous cultivez.

M.-B. DAVIS,
Ferme expérimentale,
Ottawa

87 milles au gallon

GasSaver Engineers, C-3009 St. Wheaton Hill, ont produit, en vue de l'Exposition mondiale de 1933, un économiseur d'essence d'auto et huileur intérieur de moteur qui épargne à la fois les soupapes à essence et à l'huile à l'intérieur du moteur. Adaptable à tout auto. Se pose facilement avec une clé anglaise (wrench). Consommateurs et agents demandés partout. Profits de 25%. L'on en expédie gratuitement pour fine de lancement rapide. Envoyez aujourd'hui même votre adresse et la marque de votre auto.



Trouvé sans connaissance à son travail...

Il ne faut pas oublier que tout se lie dans la machine humaine et que bien souvent pour remettre un estomac en bon ordre, il suffit de tonifier tout le système. Il en est de même pour faire disparaître maux de reins, rhumatisme, fatigue, maux de gorge, etc. C'est pourquoi beaucoup d'hommes tonifient leur organisme à l'aide des Píúles MORO, spécialement préparées pour les Hommes, par la Cie Médicale Moro, 1566, rue St-Denis, Montréal. M. Z. Beaudet, dont le témoignage suit, fut l'un de ceux-là.

Mon estomac et mes intestins fonctionnaient très mal... mes forces avaient considérablement diminué, j'étais rendu au dernier degré de faiblesse... on m'avait trouvé sans connaissance à mon travail... Dans les premiers temps de ma maladie, j'avais fait l'emploi de beaucoup de remèdes, mais aucun ne m'avait apporté le soulagement attendu. Sur les conseils d'amis, j'ai essayé les Píúles MORO. Il a suffi de quelques boîtes pour me tonifier, améliorer les conditions de mon estomac et me débarrasser de mes maux de reins et autres maux. M. Z. Beaudet, 97, 7ème rue, Shawinigan Falls, P.Q. EXIGEZ TOUJOURS les Píúles MORO, partout ou par la poste: 50c la boîte ou 3, \$1.25.

Píúles MORO pour les Hommes.

REPARATIONS

Fabricants, c'est le temps de faire remettre vos machines en ordre

Dés aujourd'hui, faites une revue de votre fabrique, voyez quelles sont vos machines qui ont besoin d'être réparées, et envoyez-les-nous dès maintenant.

N'ATTENDEZ PAS AU DERNIER MOMENT, c'est votre intérêt. Au printemps, tout arrive en même temps: forcément la livraison est plus lente; en prévoyant, vous vous évitez des ennuis.

Une longue expérience, un outillage spécial et une main-d'œuvre experte, vous assurent chez nous un travail de premier ordre.

Vous pouvez aussi profiter de notre service à domicile. Demandez nos experts et mettez leur compétence à l'épreuve.

Nous avons un département spécialement organisé pour l'étamage des bassins pasteurisateurs. Envoyez-nous votre bassin et nous vous le retournerons réparé et étamé à neuf, prêt à vous donner le service d'une machine neuve. Notre ouvrage est garanti et accepté par les inspecteurs.

N'OUBLIEZ PAS, si vous avez besoin de nouvelles machines, que nous avons actuellement en stock des machines de seconde main réparées qui sont de réelles aubaines. Il vaudrait peut-être mieux que vous veniez les voir. C'est votre intérêt qui est en jeu. Il nous fera toujours plaisir de vous fournir des renseignements supplémentaires, cela ne vous obligeant en rien.

B. TRUDEL & CIE

304 PLACE D'YOUVILLE, MONTREAL

Tél.: MARquette 8067 Casier Postal: 484

Le nouveau traité commercial franco-canadien

Les missels, les bénitiers, les scapulaires, les chapelets, les médailles et les croix religieuses entreront en franchise — Les livres français, les périodiques, les films parlant français, les instruments de chirurgie, la musique reliée ou en feuilles détachées, imprimées en France et en langue française, entreront au Canada au même taux que la préférence britannique

POUR UN AN — SUJETS A ARRETES MINISTERIELS

Ottawa, 13. — Hier après-midi, à 3 h., le secrétaire d'Etat, M. C. H. Cahan, a déposé aux Communes, le texte du nouveau traité de commerce franco-canadien qui avait été signé, quelques heures auparavant, le texte imprimé de cette pièce n'a cependant été distribué aux députés que dans la soirée. Ces derniers pourront l'étudier d'ici lundi, alors que le gouvernement présentera un bill pour donner à sa ratification.

Le nouveau traité est en deux parties qui se présentent comme deux traités distincts. L'un comporte l'établissement d'un régime de préférence douanière et réciproque entre la France et le Canada; l'autre établit les droits et les privilèges dont les ressortissants canadiens jouiront en France et les droits et privilèges dont les ressortissants français jouiront au Canada. C'est la première fois, paraît-il, que le Canada signe un traité dans le genre du deuxième avec un pays étranger. L'Acte de Westminster nous a donc fait avancer d'un pas dans le monde de la diplomatie.

Le traité douanier ressemble en principe à l'accord commercial franco-canadien qui a pris fin au mois de juin dernier. Dans le détail, il y a naturellement de grandes différences.

Contrairement à ce que d'aucuns attendaient, il n'y a aucun produit canadien qui bénéficiera, en vertu du traité, de l'entrée en franchise. Les seuls produits français qui bénéficieront de l'entrée en franchise, chez nous, sont énumérés à l'article 691. A de notre tarif: Missels, bénitiers, scapulaires, chapelets et rosaires, médailles et croix religieuses de toute matière.

Quelques autres produits français entreront chez nous au même taux que la préférence britannique, à la condition que l'autorité en ait été donnée par arrêté ministériel. Dans cette catégorie, il y a les livres, les périodiques, divers autres imprimés, à la condition qu'ils soient en langue française et imprimés en France, les pellicules cinématographiques "parlant français", les instruments de chirurgie et divers appareils dont se servent les hôpitaux et les laboratoires, les appareils scientifiques, la musique reliée ou en feuilles détachées imprimée en France et en langue française.

Les vins

A cause de la préférence britannique certains de ces produits bénéficieront d'abord de la franchise mais l'entrée en franchise n'est pas indiquée, explicitement dans le traité. Une chose à noter encore, c'est que le traité ne mentionne pas spécialement les vins. On croit qu'ils se trouvent dans la liste du tarif intermédiaire.

Autre chose à noter, c'est que dans tous les cas où le "même taux" que la préférence britannique est accordé à des produits français, une restriction est faite dans les termes suivants: "Lorsque autorisés par ordre en conseil". Le temps nous dira ce que cela veut dire au juste.

D'une façon générale, des droits de douane seront prélevés sur les produits que la France et le Canada échangeront, mais dans un sens et dans l'autre, ce seront les droits minimums; dans le cas du Canada, ceux de notre tarif intermédiaire.

En d'autres termes, la France et le Canada se consentent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. De notre côté, ce terme "la nation la plus favorisée", comporte encore une restriction. Il semble pourtant qu'un accorde, cette fois, soit fait à la restriction.

Deux cédules

Quatre cédules accompagnent le traité commercial, deux cédules pour les produits français et deux cédules pour les produits canadiens. Elles comportent des centaines d'articles.

La première cédule énumère les produits canadiens qui seront sujets au tarif douanier français le plus bas; la seconde, les produits canadiens qui bénéficieront d'une réduction définie du tarif douanier général de la France; la troisième, les produits français qui entreront au Canada selon notre tarif intermédiaire, moins une réduction spécifiée; la quatrième, les produits français qui bénéficieront de notre tarif intermédiaire tout simplement, le tarif de la nation la plus favorisée.

Aux termes du traité, le Canada garde son entière liberté de modifier son tarif à son gré, à la condition toutefois de maintenir la marge actuelle entre le tarif intermédiaire et le tarif général. D'après

l'ancien accord, le Canada ne pouvait modifier son tarif intermédiaire sur les articles intéressant la France.

Par contre-coup, le nouveau traité se trouve à affecter les relations commerciales du Canada, avec 15 pays européens, pour ainsi dire tous les pays de l'Europe, moins la Russie soviétique. Avec tous ces pays nous avons déjà conclu des accords où il est stipulé que nous accordons à l'autre partie le régime de la nation la plus favorisée. Quand, pour un article, en vertu du nouveau traité, la France devient la nation la plus favorisée, les quinze autres pays avec lesquels nous avons des traités seront mis sur le même pied.

Avantages pour la France

Les principaux avantages que le Canada accorde à la France ont trait au blé et aux conserves de saumon, au cuivre, au plomb, au zinc et à certains types de bois de pulpe qui entrent dans la fabrication de la soie artificielle.

La France accorde au Canada son tarif minimum sur le blé, 85 cents par boisseau. L'avantage n'est pas douteux, si l'on considère que le blé canadien était jusqu'ici frappé d'un droit de \$1.70 par le fisc français, et qu'il est encore frappé d'un droit de \$1.62 par le fisc allemand.

Les conserves de saumon

Après la ratification du traité, les conserves de saumon du Canada entreront en France en payant un droit de 1 cent 1-2 la livre, plus une taxe de 11 pour cent, *ad valorem*, et une surtaxe. Nos conserves de saumon entreront alors en France aussi facilement que celles du Japon. A l'heure qu'il est, nos conserves de saumon sont frappées par la douane française d'un droit de 5 cents la livre, plus la taxe de 11 pour cent, *ad valorem*, plus la surtaxe. L'avantage qui nous est accordé n'est donc pas à dédaigner. Les pêcheurs de Colombie-britannique ne s'en plaindront pas en cas.

Dans le cas de certaines pulpes de bois, qui servent à la fabrication de la soie artificielle, le tarif français est abaissé de 16 à 13 francs le cent kilos.

Les métaux

Quant aux métaux, c'est sur des produits à demi-ouvrés, que la France nous reconnaît des avantages. Les droits français sur notre plomb seront variables de 7 cents 1-2 à 21 cents par cent livres; sur

Les producteurs de lait n'obtiennent pas une rémunération suffisante pour leur travail et leur capitaux

Les compagnies de distribution fixent arbitrairement les prix payés aux producteurs et font des bénéfices excessifs — Surcapitalisation — Entre les mains d'un petit nombre de grandes compagnies

LES RECOMMANDATIONS DU COMITE PARLEMENTAIRE D'ENQUETE A OTTAWA

Ottawa, 13. (S.P.C.) — La commission parlementaire d'enquête sur l'écart entre les prix payés aux producteurs de laitages et les prix demandés aux consommateurs a déposé son rapport aux Communes il y a quelques heures. Voici les grandes lignes de ce rapport, qui est unanime:

La commission déclare que les producteurs n'obtiennent pas une rémunération suffisante pour leur travail et pour leurs capitaux; que les compagnies de distribution des laitages fixent arbitrairement les prix payés aux producteurs et font des bénéfices excessifs; que ces compagnies paient des traitements excessifs à leurs principaux fonctionnaires. Elle reproche aux compagnies de distribution leurs remaniements financiers. Elle fait remarquer que si, depuis deux ou trois ans, les bénéfices de la plupart des industries ont diminué notablement, il n'en a pas été de même des bénéfices des distributeurs de laitages, bien que les prix payés pour le lait soient tombés à un niveau extrêmement bas.

La commission déclare vouloir attirer particulièrement l'attention sur le fait qu'il y a eu, du côté des compagnies de distribution, surcapitalisation au moyen: a) d'émissions d'actions après absorption d'autres compagnies; b) d'émissions d'actions communes pour l'achalandage de compagnies acquises, lequel achalandage était estimé à une valeur considérable; c) de division des actions, méthode pratiquée par plusieurs compagnies. Elle souligne que dans maints cas les chiffres de dépréciation du matériel sont excessivement élevés et couvrent des bénéfices secrets; qu'ils en est de même, en une certaine mesure, du poste "créances douteuses".

Au sujet des bénéfices et des dividendes, elle fait remarquer que si quelques compagnies ont réduit ou même interrompu leurs dividendes, la plupart de ces compagnies ont continué de constituer d'abondants réserves.

Elle reproche à certaines compagnies dans lesquelles les producteurs sont actionnaires de n'avoir pas payé des dividendes quand elles le pouvaient. Elle déclare à ce su-

le zinc, de 25 cents par cent livres; sur le cuivre pur ou allié de zinc, d'étain, d'aluminium ou de manganèse, de 80 à 89 cents par cent livres.

Le traité est conclu pour un an et il peut être dénoncé trois mois avant d'arriver à expiration.

Ce que le Canada obtient

Ottawa, 13. (S.P.C.) — En vertu du traité de commerce signé hier, le Canada accorde à la France la préférence britannique sur sept postes qui comprennent notamment certains livres (les romans) et certains périodiques, les instruments de chirurgie, les fournitures d'hôpitaux. De plus, il lui accorde des réductions de 10 à 20 pour cent au-dessous du tarif intermédiaire pour de nombreux produits, et le tarif intermédiaire pour d'autres.

En retour, le Canada obtient le tarif minimum de la France pour 185 postes, qui ont rapport notamment: aux viandes, aux cuirs, aux graisses animales, à la margarine, au lait condensé, au poisson, aux os et aux sabots de bestiaux, au blé, aux pommes et aux poires, aux fruits confits ou en conserve, aux graines de semence, au sirop et au sucre d'érable, au tabac, au bois, à la ouate, aux légumes, au houblon, au fourrage, au son, aux chiffons d'étoffe, à la pâte de bois, aux abrasifs, aux pierres et aux terres pour travaux artistiques et pour l'industrie, aux alliages de fer, aux essieux d'automobiles, aux déchets de fer, au ciment, au charbon, au goudron, au cuivre, au zinc, au nickel, au minerai de cobalt, au cadmium et à diverses modifications chimiques de ces métaux; au radium, aux produits résiduels de la pâte de papier, aux vernis, aux peintures, vernis, à certains appareils électriques, à la ficelle, aux rubans de dactylographie, aux tissus de soie et à d'autres tissus; aux plaques et au papier photographiques; aux planches de caisses, à des articles de carton, aux bobines de pellicules cinématographiques, aux imprimés, aux horloges, aux machines à vapeur, aux tracteurs, aux instruments aratoires, aux machines à coudre; aux moteurs à explosion, aux appareils de téléphonie; aux fils de fer, aux fils de fer, aux machines de minoterie, aux dactylographes, aux appareils de réfrigération, aux dynamos, aux outils, aux chaînes, aux ustensiles de ménage, aux objets d'église, aux pianos, aux bicyclettes, aux automobiles, aux accessoires d'autoconduite, aux plaques, aux pneumatiques, aux articles de caoutchouc; aux stylographes, à diverses formes de pinces, aux articles de papeterie; aux skis, à divers appareils de gymnastique; aux corsets, aux ceintures; aux bûchettes à allumettes.

De plus la France accorde des tarifs de 40 à 60 pour cent inférieurs à son tarif général pour une soixantaine de produits; des tarifs de 70 à 73 pour cent inférieurs à son tarif général pour de nombreux appareils électriques; une réduction de 67 pour cent sur le papier-tenture, de 45 pour cent sur les gants, de 62 pour cent sur les vêtements; de 68 à 73 pour cent sur certaines plaques à cloisonnage; de 67 pour cent sur toute une série de poêles.

Les livres et les périodiques

Le même taux que la préférence britannique s'applique aux livres, romans, contes, fables ou ouvrages analogues imprimés en France et en langue française, non reliés, brochés ou en feuilles détachées, non compris les éditions annuelles de livres de Noël ou autres publications connues généralement comme livres pour la jeunesse ou l'enfance, lorsqu'ils sont autorisés par ordre en conseil.

Libres, imprimés, publications, périodiques et brochures et leurs parties imprimées en France et en langue française non reliées.

Musique reliée ou en feuilles détachées imprimée en France et en langue française.

Le traité franco-canadien est voté

Il serait plus exact de dire que les traités franco-canadiens sont votés, car il s'agit en réalité de deux traités. Le premier établit un nouveau régime douanier entre le Canada et la France; le second a trait au traitement que la France doit accorder aux ressortissants canadiens qui se trouvent sur son territoire; au traitement des ressortissants français qui se trouvent en territoire canadien.

Les bills pour ratifier les deux traités ont été votés en deuxième lecture, étudiés en comité et votés en troisième lecture.

M. C. H. Cahan, secrétaire d'Etat, qui a négocié les traités en question, a présenté à la Chambre un long exposé historique des relations commerciales de la France et du Canada, depuis 1893.

En 1893, sir Charles Tupper était le haut commissaire du Canada à Londres. Il se mit en relations avec le gouvernement français en vue d'un accord commercial. M. Cahan mentionne ensuite les traités de 1907 et de 1922. Celui de 1922 a été dénoncé en 1931. Il a pris fin en 1932.

M. Cahan dit que la France, depuis plus d'un demi-siècle, est farouchement protectionniste. Elle se souvient que son sol a été envahi et qu'il lui faut penser à se suffire économiquement à elle-même en cas de guerre. C'est ainsi qu'il faut s'expliquer la haute protection douanière dont s'entoure l'industrie agricole de France.

Les droits français sur le blé étranger ont, par exemple, été augmentés quatre fois en dix ans. Le tarif général français sur le blé est actuellement de \$1.70. Jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau traité (Suite à la page 3)

Une coopérative de consommateurs

IL MANQUE UN ROUAGE ENTRE LES COOPERATIVES DE PRODUCTEURS, DU GENRE DE LA COOPERATIVE FEDEREE, ET LES CONSOMMATEURS — CE QUI MANQUE DANS LES VILLES, C'EST L'ESPRIT DE CORPS — L'AGRICULTURE RECLAME L'AIDE DES CITOYENS

INTERESSANTE CAUSERIE DE M. L. P. DESLONGCHAMPS A LA SALLE PAROISSIALE DE LA NATIVITE D'HOCHELAGA

La Société Saint-Jean-Baptiste de la paroisse de la Nativité d'Hochelaga, à Montréal, avait organisé, mercredi dernier, à la salle paroissiale, une soirée de famille sous la présidence de Mgr LePailleur, curé de la paroisse. M. L. P. Deslongchamps, secrétaire de la *Coopérative Fédérée*, a donné une intéressante causerie sur la valeur de nos produits agricoles.

"L'agriculture, a-t-il dit au début de sa causerie, a ceci de bon que toutes les choses qui font son étude nous permettent de perfectionner notre savoir. Malheureusement, elle a été si délaissée en ces dernières années qu'elle ne paie plus. C'est

pour cette raison que les fils du sol ont émigré vers les villes où ils sont présentement la principale cause du chômage. La terre, si généreuse à ceux qui travaillent, demande de bras. Car il y a moyen de gagner honorablement sa vie sur le sol et c'est ce moyen que je vous indiquerai tout à l'heure.

"Je ne veux faire ici ni l'éloge ni le procès de ceux de nos hommes publics qui ont dirigé l'agriculture jusqu'à présent. On peut dire que la classe agricole n'a pas eu tout ce qu'elle était en droit d'attendre d'eux. Ce n'est pas une question de politique parce que les rouges n'ont pas fait leur devoir à Québec et que les bleus n'ont pas mieux agi à Ottawa. Ces deux partis peuvent être placés tous deux dans le même sac.

"Quand il s'est agi pour eux d'établir les budgets, récents, ils ont coupé les allocations à l'agriculture. Ils se sont bien gardés toutefois de toucher à celles de l'administration de la justice. Pourquoi cela? Parce que nous avons des parlementaires d'avocats. L'agriculture avait mérité autre chose que la parcelle qu'on lui donne. Ne pouvant avoir ce qu'on désire, il faut bien se contenter de ce qu'on nous donne.

"Aujourd'hui, l'aide que réclame l'agriculture, c'est la vôtre. Ne vous êtes-vous jamais demandé si vous ne pourriez pas encourager davantage les produits de la terre, ceux provenant de la province de Québec? Vous êtes-vous demandé ce que vous avez fait dans le passé pour encourager la consommation de ces produits?

"Je crois que c'est dans notre tempérament de manger des tomates importées au mois de janvier, alors qu'elles ne sont pas très bonnes, pour n'en plus vouloir en été lorsqu'on peut les obtenir à 25 cents la caisse. Il en est de même pour le céleri et les patates nouvelles. Cette tendance à acheter des légumes à l'étranger fait que l'argent canadien, votre argent, s'en va aux Etats-Unis.

"Pourquoi ne pas faire comme nos mères qui mettaient des fruits en conserve en temps d'abondance afin de ne pas avoir à payer très cher ces fruits importés?"

COOPERATIVE DE CONSOMMATEURS

"Le moyen pour les gens des villes d'encourager notre agriculture, c'est de consommer nos produits canadiens. Il manque cependant un rouage entre les coopératives de producteurs, du genre de la *Coopérative Fédérée*, et les consommateurs. Ce rouage, c'est la coopérative des consommateurs. Elle existe déjà dans des pays comme l'Ecosse où l'une de ces coopératives de consommateurs a fait pour \$1,500,000,000 d'affaires l'année dernière. Elle a réussi à éliminer les intermédiaires et à faire passer presque directement des producteurs aux consommateurs, les produits du sol.

"Les coopératives de producteurs font leur possible pour classer honnêtement les produits afin de les présenter aux consommateurs tels que ceux-ci les veulent. C'est ce que les directeurs des coopérati-

En écrivant à nos annonceurs — mentionnez le "Bulletin des Agriculteurs".

SABOURIN & SABOURIN
AVOCATS
TEL 785
25, rue St-Jacques,
SAINT-JEAN, P.Q.

ves enseignent aux producteurs. Ce n'est pas tout. Il faudrait créer la coopérative des consommateurs qui absorberait les produits, recueillis par les coopératives de producteurs.

"Les économistes, qui poussent comme des crapauds après les orages en ces temps de crise, suggèrent toutes sortes de moyens pour venir en aide à l'agriculture. Ils ont des programmes très élaborés mais la plupart du temps irréalisables. Ils gaspillent leurs efforts en discours aussi longs que filandreux, sans obtenir de résultat.

"Ce qui manque ici, dans les villes, c'est l'esprit de corps. On disperse les capitaux de la masse au lieu de les grouper afin de faire face aux capitalistes du genre de M. Holt et l'empêcher de faire payer aux citoyens l'électricité deux fois trop cher.

"Sous la direction d'une société comme la Saint-Jean-Baptiste d'Hochelaga, il serait relativement facile de constituer un groupe qui aurait de l'influence et qui pourrait obtenir d'excellents prix pour les produits du sol. En agissant ainsi, vous aiderez considérablement l'agriculture qui est encore et restera toujours la pierre angulaire de la société. Vous manquez peut-être d'esprit de corps mais c'est une chose qui peut s'obtenir quand on consent l'effort nécessaire au groupement.

"Je compte sur vous, messieurs et mesdames d'Hochelaga pour lancer le mouvement qui devrait vous permettre de réaliser des économies sensibles d'abord, puis donner à la classe agricole l'encouragement qu'elle est en droit d'attendre de vous."

M. le juge Amédée Monet avait auparavant donné une causerie sur la langue française. Mgr LePailleur a remercié les conférenciers.

POUSSINS A VENDRE

Poussins d'un jour, Plymouth Rock Barrés et Rhode Island rouges, provenant de troupeaux approuvés du Québec, ayant subi l'épreuve contre la diarrhée blanche, et contrôlés au nid-trappe. Poussins à record jusqu'à 284 œufs, accompagnés à des coqs R.O.P. pedigree et descendants d'enregistreurs, avec records de 200 à 284 œufs de 24 à 25 œufs à la douzaine. Tous les coqs reproducteurs utilisés pèsent de 9 à 10 1/2 livres.

Prix des poussins: \$15.00 jusqu'au 1er juin; \$14.00 en juin; 100% des poussins garantis vivants à l'arrivée. Aussi œufs d'incubation et poussins, pedigree; prix sur demande.

Placez vos commandes sans retard pour vous assurer de l'expédition au temps voulu.

LAURENT NOISEUX,

Aviculteur,

St-Jean-Baptiste de Rouville, Qué.



DEMANDEZ LES PRIX A

Coopérative Fédérée de Québec

130 ST-PAUL EST

PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

MONTREAL

CHOU DE SIAM



nouveau modèle de DERY

semé à bonne heure, il est hâtif et très attrayant, semé tard il se gardera jusqu'au printemps suivant.

Prix: lb. \$1.00; 1/4 lb. 35c; once, 15c; paquet, 10c.

Pour 55 cents, Poste payée

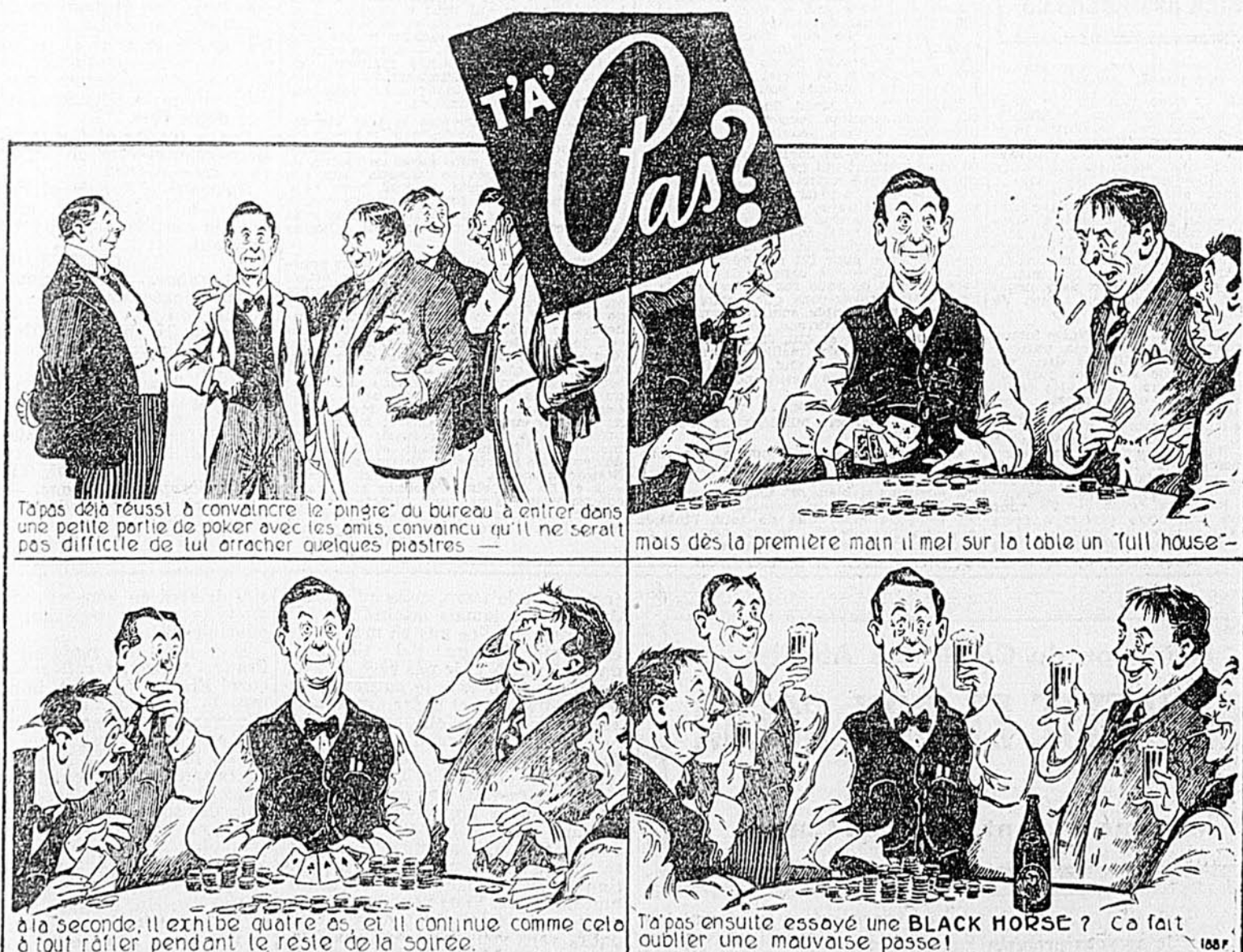
nous enverrons un paquet de chaque: Betterave à table, carotte, chou, concombre, blé-d'Inde sucré, fève à beurre, salade, oignon, poireau, radis, tomate. **EN PLUS GRATIS** une once chou de Siam nouveau modèle de Dery — si vous découpez cette annonce.

Hector L. DERY

32, NOTRE-DAME EST

MONTREAL

CATALOGUE GRATIS SUR DEMANDE.



Dites simplement - "Bière BLACK HORSE"
Dawes, S.V.P.

Toiture ondulée

Marque "NU-BELL"

Avez-vous une ou plusieurs toitures à faire couvrir? Voici une tôle galvanisée ondulée, qui offre tous les avantages désirés pour faire une couverture pratique et économique. Elle couvre large et les joints ferment bien.

Ecrivez-nous, en mentionnant les dimensions à couvrir et un estimé vous sera fourni. Attachez ce coupon à votre lettre.

B.A.

MONTREAL ROOFING COMPANY
4320 Marquette,
Montréal, Qué.

Nom

Adresse

Province